

Stiftung Landschaftsschutz  
Schweiz



*Fondation suisse pour la protection  
et l'aménagement du paysage*

## Concept des paysages du canton de Fribourg



*PROJET au 6.08.2015*

## Concept des paysages du canton de Fribourg

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte.....	3
1.2. Organisation du projet.....	3
<b>2. Typologie des paysages cantonaux caractéristiques.....</b>	<b>4</b>
2.1. Le paysage en tant que patrimoine et ressource.....	4
2.2. Particularités des paysages fribourgeois.....	4
2.3. Typologie des paysages.....	5
2.3.1. Méthode.....	5
2.3.2. Le recensement des paysages caractéristiques fribourgeois .....	5
2.3.3. Types de paysages.....	7
2.3.4. Fiches descriptives des types de paysages .....	8
<b>3. ....</b>	

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte**

La Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) entrée en vigueur dans le canton de Fribourg en janvier 2014 définit les buts et principes de la politique cantonale en matière de paysage et de géotopes.

Elle prévoit notamment d'une part l'établissement d'un inventaire des paysages cantonaux caractéristiques et la désignation d'objets d'importance cantonale et d'autre part la mise en place d'un soutien technique aux communes pour la prise en compte de cette thématique dans leur planification locale.

La politique cantonale sur le paysage s'inscrit dans la perspective de la Convention européenne du paysage de Florence, qui consacre l'idée d'une évolution dynamique du paysage. Ainsi la distinction entre les paysages à protéger, les paysages à gérer et les paysages à aménager est reprise dans la LPNat. Le paysage est donc compris comme le résultat de processus tant naturels qu'anthropiques, dont les diverses composantes sont en perpétuelle évolution.

L'évaluation qualitative des paysages de l'inventaire doit ainsi s'appuyer autant sur des paramètres biogéographiques que culturels, historiques ou sociaux.

### **1.2. Organisation du projet**

Le projet comporte 3 phases répondant aux objectifs fixés par le mandat légal :

- Etablir un inventaire des paysages caractéristiques du canton de Fribourg.
- Sur la base de cet inventaire et de critères appropriés, définir les objets d'importance cantonale et proposer des lignes directrices pour la protection, la gestion ou l'aménagement de ces paysages.
- Fournir aux communes une aide technique adaptée pour les soutenir dans la désignation et la gestion de leurs propres paysages d'importance locale (art.34 al. a LPNat).

## 2. Typologie des paysages cantonaux caractéristiques

### 2.1. Le paysage en tant que patrimoine et ressource

Le paysage englobe l'espace entier – tel que nous le percevons et le vivons. Les paysages constituent l'environnement spatial du vécu et du ressenti de l'homme. Lieux d'habitation, de travail, de détente et d'identification pour l'être humain, espaces de vie pour les animaux et les plantes, ils sont aussi l'expression spatiale du patrimoine culturel, reflétant l'histoire de l'exploitation par l'homme de son environnement et la manière dont il a aménagé son espace de vie en s'adaptant aux contraintes naturelles.

Les paysages représentent en outre une valeur économique. Ce sont des structures dynamiques qui évoluent constamment à partir de facteurs naturels en interaction avec l'utilisation et l'aménagement par l'homme.

Les paysages ne sont ainsi pas uniquement la résultante de la combinaison de facteurs naturels et anthropiques. Ils ont aussi des fonctions qui ont une utilité directe, qu'elle soit économique, matérielle, liée à la santé ou psychique, pour les personnes qui les observent et les perçoivent. Par leurs qualités écologiques, socio-culturelles et esthétiques, les paysages permettent aux individus et à la société de satisfaire leurs besoins physiques et psychiques. Ces fonctions, que l'on peut appeler prestations paysagères, ont en règle générale une nature de bien public, et le paysage constitue en lui-même une ressource aux fonctions multiples, qu'il s'agit de ménager et de gérer de manière durable.

### 2.2. Particularités des paysages fribourgeois

La particularité d'un paysage tient à ses éléments typiques et marquants. Elle s'est formée progressivement avec l'évolution de la nature et de la civilisation, avec des structures résultant des activités humaines (constructions, exploitation) ou de la nature laissée à elle-même. Cette notion s'applique aux paysages plus ou moins intacts aussi bien qu'aux paysages ruraux par exemple (OFEV 2011<sup>1</sup>).

Dans le canton de Fribourg comme ailleurs en Suisse, les paysages naturels intacts sont rares, et l'influence anthropique est quasiment omniprésente. On peut alors parler de «paysages culturels» au sens de la définition de l'UNESCO<sup>2</sup>: les paysages culturels illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, intérieures et extérieures. Cette définition met en évidence le fait que les paysages sont à considérer comme un véritable patrimoine culturel au même titre que le patrimoine bâti par exemple.

Avec une superficie de 1'670,7 km<sup>2</sup>, le canton de Fribourg est le 8<sup>e</sup> canton suisse par sa taille (le 12<sup>e</sup> en terme de population). De son point le plus bas (429 m au bord des lacs de Neuchâtel et de Morat)

---

<sup>1</sup> Office fédéral de l'environnement OFEV: Stratégie paysage de l'OFEV. Berne, 2011.

<sup>2</sup> UNESCO: Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. UNESCO World Heritage Center, Paris, 2005.

à son point le plus haut (le sommet du Vanil Noir, qui culmine à 2'389 mètres), il couvre, du Plateau aux Préalpes, une différence d'altitude de 1960 m.

Du fait de son étendue et de cette transition des régions lacustres de plaine jusqu'aux chaînes préalpines, et avec un territoire en grande partie rural (88% de surfaces agricoles et boisées<sup>3</sup>), le canton présente une diversité paysagère marquée. Cela est illustré par le fait que, sur les 39 types de paysages culturels caractéristiques de Suisse proposés par le Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse<sup>4</sup> élaboré par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (voir ci-dessous), pas moins de 27 types ont pu être identifiés dans le canton de Fribourg avec un degré de présence plus ou moins marqué.

## 2.3. Typologie des paysages

### 2.3.1. Méthode

La méthodologie utilisée pour réaliser l'inventaire des paysages caractéristiques du canton de Fribourg est basée sur le Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse élaboré par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) et publié en 2014. L'avantage de cet outil de base pour le développement qualitatif des paysages est qu'à côté des éléments biogéographiques, il accorde une large place aux éléments socio-culturels dans l'identification des paysages et la description de leurs qualités, de même que dans ses propositions d'objectifs de développement paysagers propres à chaque type de paysage identifié.

Le catalogue de la FP présente 39 types de paysages culturels caractéristiques de Suisse. Il se base sur quatre prestations paysagères culturelles fondamentales: expression culturelle, expression naturelle, identification et appartenance, ainsi que prestation de loisirs et de ressourcement, et décrit pour chaque type de paysage les principales qualités paysagères qui permettent au paysage en question de fournir chacune de ces prestations. Le catalogue identifie ensuite, sur la base de ces qualités, des objectifs de développement du paysage visant à sauvegarder et promouvoir ces dernières, afin que les paysages maintiennent dans leur évolution leurs caractéristiques propres et puissent ainsi continuer à fournir les prestations qui leur sont liées.

### 2.3.2. Le recensement des paysages caractéristiques fribourgeois

En prenant comme base le Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse élaboré par la FP, les types de paysages présents dans le canton ont été identifiés et localisés à l'aide des outils cartographiques/photographiques/SIG existants, de la littérature disponible sur le sujet, de nombreuses visites de terrain dans l'ensemble du canton, ainsi que de l'avis de spécialistes du paysage fribourgeois. Il a été déterminé que parmi les 39 types de paysages culturels caractéristiques de Suisse répertoriés par le catalogue de la FP, 27 existent de manière plus ou moins importante dans le canton. Ces paysages sont décrits ci-après.

---

<sup>3</sup> Office fédéral du développement territorial ARE, «Fribourg», sur are.admin.ch

<sup>4</sup> Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage: Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse. Berne, 2014. Disponible en téléchargement sur [www.sl-fp.ch](http://www.sl-fp.ch)

Conformément à l'organisation du catalogue, les différents types de paysages du recensement des paysages cantonaux caractéristiques sont classés en 7 groupes selon leur *texture paysagère* dominante. Cette dernière est constituée par les qualités marquantes du paysage qui se sont formées sous des influences naturelles et anthropogènes et qui caractérisent l'espace. Ces «trames» paysagères modelées par la nature et la culture se combinent pour produire ensemble une forme caractéristique, la texture d'ensemble du paysage. Des caractéristiques visuelles, mais aussi de formation de l'identité, culturelles ou naturelles sont prises en compte. Les paysages sont classés selon les groupes suivants: texture forestière, texture agricole, texture aquatique, texture urbanisée, texture d'infrastructures et texture patrimoniale. L'ordre suivi se base sur la dominance des différentes textures en termes de surface d'après la statistique suisse de la superficie de l'OFS ([www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch))

Chaque type de paysage culturel est décrit succinctement sur une fiche d'information et illustré par des photos montrant des exemples de ce type de paysage dans le canton. Les qualités dignes de protection de ces paysages, définies à partir des quatre prestations paysagères déterminantes (expression culturelle, expression naturelle, identification et appartenance, prestation de loisirs et de ressourcement), sont présentées. Une série de mots-clés est proposée, désignant les éléments qui sont particulièrement marquants dans le paysage en question, de par leur nombre, leur taille ou leur répartition dans l'espace, et qui ont par conséquent une importance particulière dans le développement de ce paysage. Enfin, une série d'objectifs et mesures généraux pour la qualité et l'évolution du paysage sont proposés, qui revêtent une importance particulière pour préserver et favoriser les qualités paysagères et sont déterminants pour la fourniture des prestations paysagères correspondantes.

La répartition de ces différents types de paysages est représentée sur une carte générale du canton de Fribourg. Il est important de préciser que le niveau de détail de cette représentation est en relation avec l'échelle cantonale. Elle illustre les types de paysages caractéristiques principaux présents dans les différentes régions, sans viser à l'exhaustivité ni à une grande précision géographique au niveau local. Cela implique d'une part que les limites des zones correspondant aux différents types de paysages sont indicatives, et d'autre part qu'une même analyse réalisée à une échelle plus détaillée (par ex. au niveau du territoire communal) révélera qu'outre le type «principal» de paysage mentionné sur la carte de ce recensement, un certain nombre d'autres paysages sont bien sûr également présents.

### 2.3.3. Types de paysages

#### **Texture minérale**

*La texture minérale désigne les paysages caractérisés par la prépondérance de la roche nue et un relief rocheux généralement escarpé. Dans le canton de Fribourg, il s'agit essentiellement des plus hautes chaînes préalpines.*

01-01 Paysages de haute montagne

#### **Texture forestière**

*On entend par texture forestière le fait qu'un paysage se caractérise bien sûr par des étendues boisées, mais aussi par des formes particulières d'exploitation et de gestion forestière.*

02-01 Paysages forestiers

#### **Texture agricole**

*La texture agricole regroupe les paysages culturels dont les caractéristiques sont déterminées majoritairement par l'exploitation agricole productive et par le modèle d'utilisation de l'espace qui en résulte.*

03-01 Paysages de vergers

03-02 Paysages de haies

03-03 Paysages d'alpages

03-04 Paysages en mosaïque forêt - paysage ouvert

03-05 Paysages de prairies intensives

03-06 Paysages agraires marqués par des améliorations foncières

03-07 Paysages agraires périurbains

#### **Texture hydrique**

*La texture hydrique désigne les paysages culturels où les systèmes hydrologiques ont joué un rôle particulièrement marquant et ont amené à une adaptation de l'exploitation et à une certaine structuration spatiale de l'implantation de l'habitat et de l'utilisation des terres.*

04-01 Paysages marécageux

04-02 Paysages de rivières

04-03 Paysages lacustres

04-04 Paysages de petits cours d'eau avec passé industriel

04-05 Paysages de correction de cours d'eau

### **Texture bâtie**

*On entend par texture bâtie les paysages culturels qui, outre les paysages urbanisés où le bâti est dominant, présentent comme caractéristique une structure marquée du milieu bâti dans l'espace et son insertion dans le milieu environnant, exploité ou non en premier pour l'agriculture et la sylviculture.*

- 05-01 Paysages à habitat dispersé
- 05-02 Paysages ruraux de villages et hameaux
- 05-03 Paysages bâtis périurbains
- 05-04 Paysages bâtis suburbains
- 05-05 Paysages urbains
- 05-06 Paysages industriels

### **Texture infrastructurelle**

*Les grandes infrastructures marquent le paysage par leur situation et leurs dimensions et sont la démonstration d'une réponse technique fonctionnelle aux défis posés par l'environnement spatial et la disponibilité des ressources. Elles accentuent, marquent, séparent ou franchissent l'espace naturel et vital.*

- 06-01 Paysages d'infrastructures de transport
- 06-02 Paysages d'infrastructures énergétiques
- 06-03 Paysages d'infrastructures touristiques et de loisirs
- 06-04 Paysages d'infrastructures militaires

### **Texture patrimoniale**

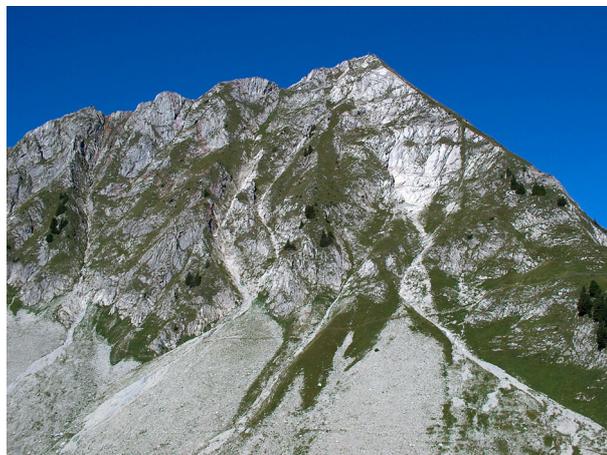
*Le concept de patrimoine permet de résumer l'héritage culturel et historique d'un paysage. La texture patrimoniale met en lumière l'expression historique existante d'un espace construit et exploité, dont les modifications constructives et économiques se sont effectuées dans le respect et la conservation des structures historiques qui ont perduré dans le temps. La préservation de l'héritage culturel est réalisée en partie pour des motifs muséaux et documentaires, en partie pour des raisons liées à l'exploitation.*

- 07-01 Paysages historiques de valeur culturelle architecturale
- 07-02 Paysages en terrasses viticoles et terrasses de cultures
- 07-03 Paysages sacrés
- 07-04 Campagne

#### **2.3.4. Fiches descriptives des types de paysages**

Les pages suivantes contiennent les fiches descriptives des types de paysages identifiés sur le territoire fribourgeois auxquels renvoie la légende de la carte annexée, dans l'ordre de la liste ci-dessus.

<b>Paysages de haute montagne</b>	<b>Type n° 01-01</b>
-----------------------------------	--------------------------



### Description du paysage

Les paysages de haute montagne sont situés à une altitude élevée et présentent généralement un relief escarpé, ce qui ne permet plus une exploitation régulière du sol, tant pour l'agriculture que pour l'élevage. Ces paysages se caractérisent par un faible impact de l'homme, la présence de sommets montagneux marquants et une alternance entre roches nues et végétation basse d'altitude. Ces paysages sont situés au-dessus de la limite supérieure des forêts et peuvent être couverts de neige une bonne partie de l'année. On y trouve quelques bâtiments (abris, cabanes de montagne), mais aussi des chemins de randonnée ainsi que des installations techniques (pare-avalanches, etc.).

### Qualités dignes de protection

Ce type de paysages comporte généralement peu d'éléments culturels. Les traces de l'exploitation du sol sont quasi inexistantes, si ce n'est celles dues au voisinage de la limite supérieure de certains alpages. La principale exploitation de ce type de paysages est de l'ordre des loisirs, avec des activités nécessitant des infrastructures éparses mais qui peuvent être bien visibles dans le paysage: refuges, sentiers pédestres, voies d'escalades (*pour ce qui concerne les paysages d'altitude marqués par des infrastructures touristiques lourdes, voir le type n° 06-03 - paysages d'infrastructures touristiques et de loisirs*).

La composante minérale et naturelle est la plus marquante dans ces paysages. Ils se situent généralement à une altitude supérieure à 1800 mètres, au-dessus de la limite forestière. Le contraste entre la roche et la composante végétale est particulièrement manifeste dans la partie inférieure, alors que vers les sommets la roche nue prend largement le pas sur la végétation. La flore est composée d'éléments bas, adaptés aux climats rigoureux, mais est néanmoins variée, avec la présence de nombreuses espèces alpines. Les grandes structures végétales marquantes y sont absentes. Cette absence est compensée au niveau de la structure du paysage par la prégnance du milieu minéral ainsi que des particularités géologiques et géomorphologiques qu'il présente. L'exposition des versants joue un rôle non négligeable dans l'aspect du paysage, la croissance de la végétation et la couverture neigeuse.

Les paysages de haute montagne sont des lieux d'identification forts pour les populations environnantes. Si ces milieux n'ont été colonisés que tardivement, ils marquent par contre depuis fort longtemps

l'imaginaire local. Ces paysages sont des lieux à forte teneur mythologique, empreints d'histoire et de témoignages sur le passé. Ils représentent l'inaccessible, l'inatteignable, le lointain et marquent la limite entre les paysages cultivés et les paysages naturels et sauvages («pays sans maître», en opposition à la plaine). On voit donc souvent les sommets de ces paysages dans des dépliants touristiques, cartes postales ou même publicités, présentés comme des symboles régionaux.

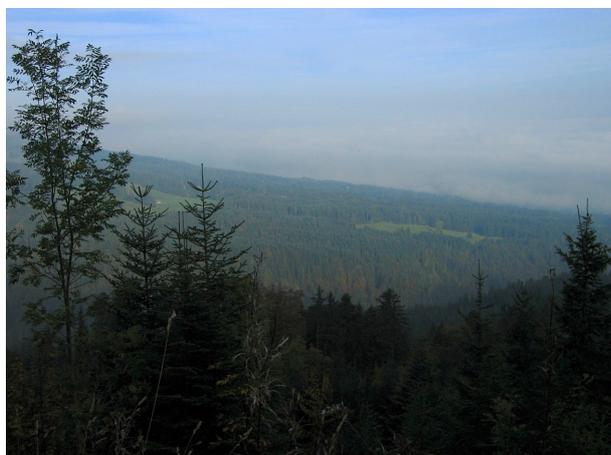
Les paysages de haute montagne permettent de se rapprocher d'une nature dans son état quasi initial. Ces lieux, proposant des points de vue remarquables sur les sommets des Alpes et Préalpes alentours ainsi que sur les vallées en contrebas, sont des espaces de communion avec la nature sauvage. Ils permettent plus facilement qu'ailleurs l'observation de la faune (chamois et bouquetins, marmottes, oiseaux, etc.). Espaces de prédilection pour l'escalade, la randonnée pédestre et le ski alpinisme, ils proposent une expérience de la solitude, du silence, du majestueux, de l'élémentaire, de la découverte et de l'aventure.

**Mots-clés :** *Rareté des éléments culturels, roche prédominante, fort contraste entre le minéral et le végétal, végétation basse, haute altitude, relief marqué, chemins de randonnée, points de vue remarquables, mystification des sommets, silence et tranquillité, communion avec la nature sauvage*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Interdiction de nouvelles constructions
- Respect et prise en compte du paysage dans l'éventuelle transformation des anciennes constructions existantes
- Renonciation à l'implantation de nouvelles infrastructures touristiques marquantes (remontées mécaniques, passerelles et ponts suspendus, nouveaux chemins pédestres aménagés)
- Préservation contre un équipement excessif (voies d'escalade, via ferrata, etc.)
- Grande retenue dans le réaménagement et la sécurisation des sentiers pédestres, avec une attention particulière à leur impact sur le paysage
- Protection de la composante naturelle du paysage (milieux, flore, faune)
- Orientation de l'utilisation touristique vers la découverte de la nature
- Sensibilisation des randonneurs et grimpeurs au respect de l'environnement et du paysage (déchets, tranquillité de la faune, etc.)
- Restriction de l'accès des VTT aux sentiers de haute altitude dans les zones sensibles
- Développement de l'offre en transports publics destinée aux randonneurs (par ex. «bus alpin» ou navettes locales en périodes d'affluence) afin de réduire le trafic individuel motorisé dans les vallées donnant accès aux secteurs de haute montagne
- Sensibilisation à l'importance des paysages alpins comme lieux de nature sauvage, actions d'entretien et de nettoyage et travail communautaire

<b>Paysages forestiers</b>	<b>Type n° 02-01</b>
----------------------------	--------------------------



### **Description du paysage**

Les paysages forestiers sont des zones boisées continues, peu peuplées. Leur aspect est déterminé par la forêt et la végétation forestière qui s’y rencontrent ainsi que par le type d’exploitation forestière et la forme de sylviculture (p. ex. futaie, taillis sous futaie, forêt jardinée).

Les paysages forestiers peuvent faire l’objet d’une exploitation sylvicole intense, mais aussi être inexploités.

### **Qualités dignes de protection**

Les qualités à rechercher pour ces paysages sont notamment une gestion forestière et une valorisation du bois respectueuses, adaptées et typiques de la région ainsi que des méthodes de sylviculture proches de la nature. La délimitation par rapport aux terres ouvertes est caractéristique, déterminée par les droits de propriété et d’usage. On y retrouve des témoins du passé, tels que des chemins creux ou des vestiges de l’exploitation historique des ressources (p. ex. fours à chaux, charbonnières, layons de débardage, tranchées, canaux).

Autant que possible, la composition des essences est indigène et adaptée au site, avec la présence d’essences et d’associations forestières rares, une forte proportion de bois mort, une grande diversité génétique et en espèces. Les lisières non rectilignes et étagées, des surfaces à forte dynamique naturelle et à différents stades de succession, un caractère naturel de vastes paysages sont des qualités à préserver et à promouvoir.

Les paysages forestiers forment d’une part la représentation typique de la nature sauvage, et d’autre part remplissent des fonctions protectrices et économiques auxquelles la population est attachée. Ce sont des lieux à haute valeur symbolique et mythologique (légendes, histoires, lieux-dits). Au-delà de leur aspect continu et apparemment uniforme, ils renferment de nombreuses particularités: arbres remarquables, crêtes boisées, clairières, lieux particuliers (p. ex. rochers, plans ou cours d’eau, chutes d’eau), lieux de spiritualité et de recueillement.

Les paysages forestiers sont des lieux de tranquillité, d'isolement, d'expériences esthétiques et sensorielles variées (jeux d'ombre et de lumière, fond sonore, cycle des saisons bien marqué, contrastes frappants). Ils représentent la quintessence du contact de l'humain avec la nature et offrent de nombreuses possibilités d'activités de loisirs: chemins de randonnée, chasse et pêche, découverte de l'exploitation du bois et de la gestion forestière typiques de la région, infrastructures typiques (p. ex. foyers, refuges forestiers, places de pique-nique).

**Mots-clés:** zones boisées de grande taille, relativement fermées, associations forestières typiques de la région et variées, arbres isolés remarquables et éléments naturels (p. ex. rocher, plan ou cours d'eau, clairières, chutes d'eau, etc.), formes de gestion forestière (traditionnelles) typiques de la région (p. ex. forêt jardinée, taillis sous futaie, etc.), lisières étagées, vestiges de l'exploitation historique, mosaïque de parcelles boisées exploitées et non exploitées, différentes qualités de chemin

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Maintien d'une sylviculture proche de la nature, rétablissement de formes d'exploitation et d'une composition d'essences traditionnelles
- Mise en évidence d'éléments culturels historiques par des mesures sylvicoles et des mesures d'entretien appropriées
- Maintien des limites forestières traditionnelles, création et entretien de lisières étagées
- Maintien d'une zone de transition suffisamment large avec le milieu bâti, les routes et les constructions
- Promotion d'associations forestières rares et des essences indigènes et adaptées au site
- Création de réserves forestières, programmes de conservation d'espèces végétales et animales
- Eviter les limites forestières artificielles, les constructions ou installations exposées non conformes à l'affectation de la zone et les routes asphaltées
- Prévention d'un morcellement excessif et du dérangement de la faune
- Ancrage de la forêt comme une partie importante de l'économie locale, promotion des circuits économiques régionaux (bois, meubles, bois d'énergie, etc.)
- Maintien libre des lieux symboliques et des points de vue, préservation des arbres remarquables
- Planification et aménagement des infrastructures de loisirs compatibles avec la protection du paysage
- Participation de la population à l'entretien des forêts, information publique concernant l'exploitation du bois
- Maintien de différentes qualités de chemin et d'une diversité de physionomies forestières

<b>Paysages de vergers</b>	<b>Type n° 03-01</b>
----------------------------	--------------------------



### **Description du paysage**

Les paysages de vergers se caractérisent par la présence d'un nombre plus ou moins important d'arbres fruitiers à haute tige. Il est possible de distinguer deux types de paysages de vergers:

- Les paysages de vergers proches du milieu bâti: il s'agit de vergers qui se trouvent à l'intérieur des zones habitées, autour des fermes ou à proximité immédiate des zones bâties. Les vergers constituent la périphérie traditionnelle des zones d'habitat et se retrouvent aujourd'hui fréquemment dans les zones intermédiaires. L'espace sous les arbres est généralement exploité comme prairie de fauche ou comme pâturage.
- Les paysages de prés-vergers (p. ex. Bâle-Campagne, Haute-Thurgovie), qui se caractérisent par la présence d'un nombre souvent assez important d'arbres fruitiers à haute tige «disséminés» de façon plus ou moins dense dans le paysage. L'exploitation sous les arbres prend généralement aussi la forme de prairies de fauche ou de pâturages.

### **Qualités dignes de protection**

La qualité principale de ces paysages est la présence d'arbres fruitiers à haute tige, avec une répartition spatiale (parfois peu géométrique) qui structure notamment la périphérie des zones habitées et une exploitation sous les arbres spécifique (prés, pâturages). Le maintien de l'étendue des vergers et de l'intégration des zones habitées et des fermes dans ces derniers, la préservation d'un faible morcellement des vergers par des chemins ou des routes, la promotion de variétés de fruits typiques de la région et l'assurance d'une taille professionnelle des arbres permettent de favoriser la conservation des caractéristiques typiques de ces paysages.

Le maintien d'une exploitation extensive au sol et de variétés locales d'arbres fruitiers, ainsi que la présence d'arbres de différents âges et de bois mort, favorisent l'avifaune typique et la biodiversité en général (insectes notamment).

Les paysages de vergers correspondent à une image typique du paysage culturel ou du parc entretenu et jardiné. La prégnance des arbres dans le paysage, leur répartition typique des arbres dans l'espace et la

présence de variétés régionales renforcent les particularités locales de ces paysages. L'aspect traditionnel est favorisé par la vente directe des fruits et de produits à base de fruits locaux, l'existence de recettes et spécialités régionales et locales, ou encore de manifestations et fêtes liées à la culture des fruits.

Les paysages de vergers ont une grande prégnance paysagère et dégagent une forte impression. L'aspect saisonnier y est particulièrement marqué (fleurs au printemps, fruits en été, jaunissement du feuillage en automne, silhouettes des arbres nus en hiver), ce qui procure des expériences esthétiques variées. Les expériences acoustiques ne sont pas en reste (insectes, oiseaux). Les arbres fruitiers génèrent une structuration marquée de l'espace et expriment une grande diversité dans l'unité.

**Mots-clés:** *arbres fruitiers à haute tige, étendue des vergers, exploitation agricole mixte, répartition des arbres peu géométrique, délimitations des pâturages, clôtures, protection des arbres*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Entretien des arbres
- Maintien et promotion des variétés locales
- Conservation ou remplacement des vieux arbres, préservation des arbres remarquables
- Plantations de remplacement des arbres morts
- Intégration et délimitation des zones habitées et des fermes
- Exploitation extensive au sol
- maintien de la morphologie typique du terrain
- Eviter les cultures à basses tiges et les formes de cultures géométriques sur de grandes surfaces
- Promotion de grands peuplements d'un seul tenant avec une densité optimale (peuplements de 30-120 arbres fruitiers haute-tige, densité maximale de 100 arbres/ha)
- Eviter les vides à l'intérieur des grands peuplements et l'emprise de structures et d'installations linéaires
- Mesures de protection des espèces d'oiseaux
- Exploitation collective, possibilité d'exploitations combinées (champs, jardins)
- Développement et promotion de produits à base de fruits locaux, vente directe (possibilités de rencontres avec les producteurs), marchés aux fruits
- Actions de plantation d'arbres avec la population, parrainage d'arbres et cours de taille des arbres
- Préservation des vergers à hautes tiges à proximité des zones habitées comme espaces de détente, accessibilité

<b>Paysages de haies</b>	<b>Type n° 03-02</b>
--------------------------	--------------------------



### Description du paysage

Les paysages de haies ont pour principale caractéristique qu'ils sont divisés en parcelles de relativement petites dimensions délimitées par des haies. Lorsque les haies sont très nombreuses, elles déterminent notablement la physionomie du paysage et engendrent une forte structuration de l'espace, dans un paysage sinon généralement plutôt uniforme.

On les distingue selon leur forme (haie basse, haie haute et haie arborées), leurs associations végétales (p. ex. Sambuco-Salicion, Berberidion, Pruno-Rubion) et le type d'entretien (rabattage sur souche, coupe de la tête, taille latérale).

Les paysages de bocage sont un exemple typique de paysages de haies.

### Qualités dignes de protection

La présence de nombreuses haies, et par extension l'organisation spatiale des parcelles et leurs structures de délimitation, constituent la caractéristique principale de ce type de paysages. Les qualités à conserver et à favoriser concernent donc principalement l'expression de la répartition des utilisations et de leur délimitation (limites parcellaires, cordons d'épierrage, limite avec les communs, rapports de propriété), les structures bordant les chemins, ainsi que le caractère reconnaissable de la fonction utile des haies.

La préservation de la situation des haies et leur persistance permettent de maintenir la lisibilité de l'histoire des parcelles cultivées et de l'historique de l'exploitation typique de la région.

Sur le plan naturel, la promotion d'une composition variée d'espèces dans les haies et l'ourlet herbeux, le maintien d'habitats multiples et de corridors de liaison et la préservation de structures naturelles à l'intérieur du territoire cultivé permet de favoriser la biodiversité et la diversité paysagère.

La présence de haies et la structuration qu'elles apportent confèrent un attrait supplémentaire à paysage agricole sinon plutôt monotone, en créant des «compartiments» paysagers délimités et en générant une alternance de grands espaces dégagés et d'espaces fermés exigus. Le visiteur y bénéficie d'axes de vue

variés et peut y faire l'expérience d'une flore et d'une faune diversifiées et de contrastes entre surfaces naturelles et cultivées.

**Mots-clés** : nombreuses haies, structuration linéaire du paysage et lisibilité du découpage des parcelles, compartimentation des terres cultivées, petites structures (p. ex. tas de branches, tas d'épierrage (murgiers), murs de pierre sèche), arbres isolés marquants

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Compléter et reconstituer le motif caractéristique formé par les haies
- Plantation de nouvelles haies dans le cadre de projets de mise en réseau
- Entretien d'anciennes structures de haies particulièrement marquantes (p. ex. haies parsemées de chênes)
- Entretien et rajeunissement des haies par tronçons
- Eviter la coupure des haies et les infrastructures linéaires gênantes
- Plantation ou replantation de haies le long de chemins
- Promotion de la qualité écologique et d'une composition adéquate d'espèces dans les haies
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Recherches sur l'historique du territoire cultivé
- Promotion de l'utilisation des plantes et des fruits des haies (p. ex. sureau, prunellier, sorbiers)
- Actions d'entretien et de plantation avec la population
- Conservation du paysage de haies comme paysage structuré et attrayant pour la détente de proximité
- Maintien le plus possible non goudronnés de chemins longés de haies
- Préservation et plantation des haies comme protection contre la banalisation de l'aspect des surfaces exploitées de grande étendue

### Paysages d'alpages

Type n°  
03-03



### Description du paysage

Les paysages d'alpages sont situés dans les régions montagneuses à partir d'une certaine altitude et sont pâturés par le bétail pendant les mois d'été.

On y trouve des bâtiments (habitations, écuries, production de fromage) et des aménagements (clôtures, chemins, fontaines) utilisés temporairement durant cette période d'activité, qui marquent de leur empreinte l'image du paysage au-delà du relief de la haute montagne.

Le pacage par le bétail, grand ou petit, ainsi que l'entretien régulier maintiennent ouverts les pâturages alpins et les protègent de l'embroussaillage.

### Qualités dignes de protection

Les qualités typiques des paysages d'alpages comprennent notamment la présence de bâtiments utilitaires de différentes époques de l'exploitation ainsi que de chemins d'alpage traditionnels, une situation des bâtiments en relation avec l'espace naturel et exploité, ainsi que des formes d'exploitation agricoles et sylvicoles typiques de la région. Ces paysages sont marqués par l'économie pastorale de longue date avec gros et petit bétail, on y retrouve des éléments paysagers structurants d'origine anthropique (murs de délimitation des pâturages, anciens chemins, tas d'épierrage, clôtures en bois). Parmi les éléments caractéristiques à favoriser figurent le maintien de la lisibilité des différents types de pâturages, l'alternance de pâturages utilisés de façon extensive et intensive et l'imbrication des pâturages exploités avec des éléments naturels de la haute montagne (cours d'eau, marécages, forêts). Une bonne gestion du pacage (absence de surfertilisation) permet de préserver les qualités de ces paysages.

Au niveau des qualités naturelles à privilégier, on trouve dans les paysages d'alpages une mosaïque de milieux vitaux, une grande diversité en espèces (flore et faune alpines) et une grande variété structurelle. La diversité est favorisée par une exploitation d'intensité variable, une certaine imbrication des pâturages et des prairies, la présence de prairies et pâturages secs. L'existence d'un relief fin marqué, de particularités géologiques et d'éléments naturels marquants (p. ex. rochers, cascades, arbres) renforce encore la diversité paysagère.

Les paysages d'alpage sont le lieu de coutumes et traditions vivantes. Leur aspect typique est soutenu par l'existence de produits locaux de l'économie alpestre et de formes de transformation locales (fabrication

traditionnelle du fromage), ainsi que par l'aspect proche de la nature et la simplicité de l'architecture, de l'activité et de l'apparence des exploitant(e)s d'alpages. Ces paysages sont des lieux à forte teneur mythologique, empreints d'histoires et de témoignages sur le passé du lieu, ou la référence culturelle aux ancêtres est importante. Ils représentent la vision typique de l'idéal de simplicité de la vie et marquent les limites entre le paysage cultivé et le paysage naturel ou sauvage («pays sans maître»).

Les paysages d'alpages permettent de faire l'expérience d'une agriculture proche de la nature, à la limite naturelle de l'exploitation. Buts typiques de promenades et de randonnées, ils offrent des expériences esthétiques variées d'un paysage dégageant une forte impression, une expérience du majestueux, de l'élémentaire, de la tranquillité et de la solitude. Riches en contrastes et en points de vue sur les étendues alpines de haute altitude, parcourus par un réseau de chemins peu dense, ils permettent une proximité avec la nature sauvage et de faire l'expérience de la «flânerie» dans la nature

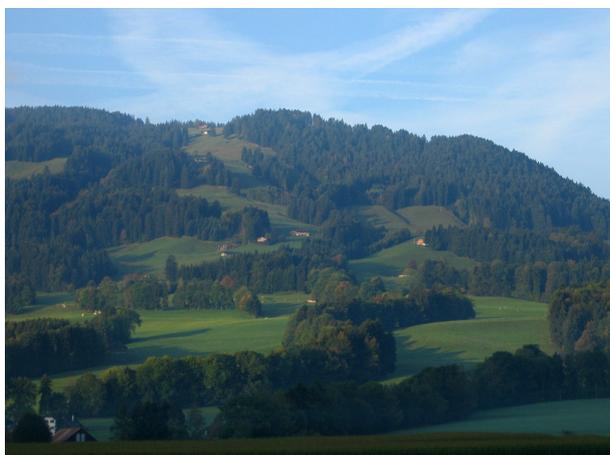
**Mots-clés :** *Economie pastorale avec présence de gros et/ou petit bétail, présence de bergers, bâtiments d'alpages, produits de l'alpage, structuration échelonnée des alpages et/ou zones de pâturage exploitées de différentes manières, accès traditionnels développés avec retenue (p. ex. anciens chemins muletiers, anciens téléphériques), éléments structurants de la délimitation des pâturages (clôtures, murs, enclos), morphologie naturelle du terrain avec structures fines (p. ex. tas d'épierrage, dépressions, blocs de rocher), proximité avec la nature sauvage*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Maintien de l'exploitation alpestre, contrer l'abandon des alpages
- Promotion du mode de construction typique de la région, remises en état réalisées avec soin et ménagement
- Grande retenue dans les changements d'affectation, prévention des transformations en chalets de vacances privés
- Remise en état d'anciens éléments du paysage cultivé (p. ex. enclos à moutons, tas d'épierrage, murs de pâturages, clôtures en bois), préservation des petites structures à l'intérieur des pâturages
- Prévention de la construction de nouveaux accès routiers, renonciation à des installations d'arrosage, réglementation des alpages
- Promotion d'une exploitation adaptée aux milieux naturels, élaboration de régimes de pâture adaptés aux animaux domestiques ainsi qu'aux animaux sauvages
- Délimitation forêt-pâturage respectueuse, préservation de prairies et de pâturages secs
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Promotion des circuits économiques locaux pour la commercialisation des produits
- Sensibilisation à l'importance des paysages alpins, «semaines alpines», actions d'entretien et travail communautaire
- Elaboration documentaire et restauration de la culture alpestre
- Mise en valeur du paysage et des bâtiments comme bien culturel
- Protection contre l'emprise touristique et la perte de l'exploitation agricole

**Paysages en mosaïque avec motif forêt – paysage ouvert**

**Type n°  
03-04**



**Description du paysage**

Les paysages en mosaïque avec motif forêt - paysage ouvert se rencontrent le plus souvent dans des zones de collines et de montagne, qui présentent une topographie variée et se caractérisent par une succession serrée de forêts et d'espaces agricoles ouverts (le plus souvent sous forme d'herbages).

Suivant la façon dont s'exprime ce motif, on peut parler de paysages en mosaïque à prédominance d'espaces ouverts ou de paysages en mosaïque à prédominance de forêts.

La structure en mosaïque est en partie menacée par le «nettoyage» insidieux des surfaces exploitables ou le reboisement naturel.

**Qualités dignes de protection**

Ces paysages se caractérisent par une répartition persistante entre forêt et paysage ouvert, des surfaces (surtout herbagères) exploitées de façon plus ou moins intensive, une structure d'exploitation conditionnée par le relief et la desserte et un habitat agraire caractéristique (fermes dispersées notamment) de faible densité. L'intégration soigneuse des bâtiments dans la structure en mosaïque et la conservation des fermes traditionnelles, une faible densité de voies de circulation avec la subsistance d'anciens chemins, les traces visibles de l'ancienne exploitation (culture céréalière de montagne) sont des qualités à préserver, de même que la lisibilité des limites entre prairies et pâturages et la persistance de surfaces agricoles non "nettoyées" des éléments naturels qui s'y trouvent.

La richesse naturelle est favorisée par le relief souvent marqué, la présence d'espaces vitaux diversifiés (forêt/paysage ouvert, petits cours d'eau) et leur structure en mosaïque, ce qui entraîne l'existence de conditions microclimatiques diverses et une grande diversité en espèces. Pour préserver cette richesse, il est important de maintenir une bonne imbrication de la forêt et du paysage ouvert en favorisant les lisières de forêt larges et étagées, d'encourager l'exploitation extensive des prés, prairies et pâturages secs, ainsi que de conserver les zones humides, les petits boisements et les îlots naturels.

Image typique de la diversité paysagère, de la proximité avec la nature et d'un paysage cultivé d'une certaine complexité, ces paysages présentent un faible morcellement, une succession rapide de compartiments paysagers, une alternance de grands espaces dégagés et d'espaces fermés exigus, des contrastes forts (lumière/ombre, chaleur/fraîcheur), des axes et points de vue marquants. Cela leur confère un haut potentiel de découvertes, d'ambiances, d'expériences esthétiques multiples. Le visiteur y fait l'expérience d'une exploitation agricole limitée par la topographie et la situation des espaces naturels (forêt).

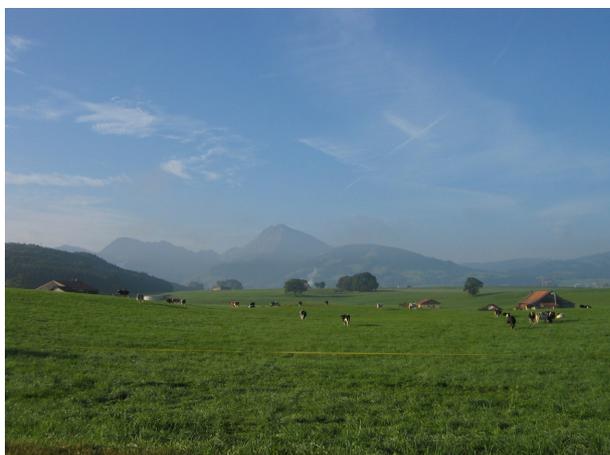
**Mots-clés :** *motif en mosaïque du parcellaire et des modes d'exploitation, richesse en contrastes, topographie variée et agriculture adaptée, faible morcellement, éléments paysagers diversifiés et proches de la nature, structure d'habitat traditionnelle*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Maintien d'une exploitation agricole et sylvicole adaptée sur de petites parcelles, préservation de la structure parcellaire historique
- Préservation de l'alternance d'utilisations intensives et extensives, maintien du paysage cultivé libre d'embroussaillage
- Préservation de l'attrayante mosaïque paysagère, éviter le "nettoyage" des surfaces cultivées et la rectification des lisières de forêt, maintien de surfaces résiduelles non exploitées
- Préservation des anciennes constructions agricoles, développement soigné du mode de construction régional, nouvelles constructions agricoles adaptées
- Éviter les infrastructures gênantes et le morcellement du paysage
- Promotion de la diversité locale des races d'animaux domestiques et des variétés de plantes cultivées
- Accentuation des particularités locales agricoles et historiques, géologiques et biologiques
- Promotion de la qualité des milieux vitaux, maintien d'îlots de bois mort en forêt
- Préservation, création et entretien de petites structures marquantes (haies, tas d'épierrage, boisements, végétation riveraine)
- Prévention des interventions lourdes dans la morphologie du terrain
- Intégration de l'agriculture dans les offres de tourisme proche de la nature et de détente
- Maintien libre de points de vue et entretien d'anciens chemins de liaison
- Zones prédestinées pour des projets de parcs naturels régionaux

**Paysages de prairies intensives**

**Type n°  
03-05**



**Description du paysage**

Les paysages de prairies intensives sont répandus surtout dans les zones de collines du Plateau et des Préalpes où les précipitations sont abondantes et présentent une agriculture intensive sous forme de cultures fourragères, avec des surfaces relativement dégagées. La topographie est généralement mouvementée, marquée par des pentes raides, des petits plateaux formant des points de vue et des ravins souvent profonds. Ce type de paysage culturel est souvent combiné avec le paysage à habitat dispersé.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages de prairies intensives présentent un modèle d'exploitation homogène à grande échelle marqué par l'économie pastorale. Ils présentent une répartition typique des divers types de cultures fourragères ainsi que des constructions et installations (implantation dispersée). Ces dernières sont généralement typiques de la région dans leur architecture et les matériaux de construction utilisés. Ces paysages présentent également des éléments structurants comme des clôtures et chemins, ainsi qu'une imbrication caractéristique de la forêt et des surfaces ouvertes.

Sur le plan naturel, on y rencontre une diversité plutôt faible de structures dans un vaste espace cultivé, parfois associé à des éléments structurants comme des haies, des rangées d'arbres ou des arbres isolés. De grands éléments naturels peuvent être présents (cours d'eau, lisières de forêts, surfaces non cultivées), avec en particulier la présence fréquente de marais et de surfaces humides dans les paysages d'origine glaciaire. L'exploitation respecte le relief dans des paysages à la topographie variée, et la répartition des forêts est diversifiée.

Ces paysages représentent une forme typique du paysage cultivé entretenu, marqué par des bâtiments caractéristiques. Ce sont des lieux de production de denrées alimentaires, avec une présence notable de produits locaux et régionaux. Dans ces vastes espaces ouverts, les structures verticales sont marquantes (arbres isolés). Les modèles d'exploitation marquent fortement l'espace et sont persistants à long terme.

Ce type de paysages jouissent d'une bonne accessibilité et présentent un potentiel récréatif moyen. On peut y éprouver la proximité avec l'exploitation agricole et y faire l'expérience esthétique diversifiée d'une forme cohérente de paysage. On y ressent une impression de grands espaces, d'ouverture et d'uniformité, avec de larges vues dégagées et des axes de vue marquants, ainsi qu'une forte continuité du modèle d'exploitation des terres.

**Mots-clés :** *modèle d'utilisation agricole homogène, topographie variée, points de vue et impression de grands espaces et , imbrication caractéristique de la forêt et des surfaces ouvertes, présence de haies, friches, arbres isolés, groupes d'arbres, rangées d'arbres, éléments typiques de l'exploitation agricole comme clôtures, chemins non goudronnés, bâtiments caractéristiques des cultures fourragères*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Conservation et promotion de l'exploitation typique de la région
- Sélection soignée du lieu d'implantation, du dimensionnement et de l'architecture des bâtiments agricoles
- Promotion des éléments structurants typiques liés à l'exploitation agricole comme les clôtures et les chemins non goudronnés
- Promotion des éléments structurants naturels comme les haies, les rangées d'arbres ou les arbres isolés augmentant la complexité paysagère
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Création de lieux laissés à la nature, de friches et d'habitats spéciaux
- Augmentation de la diversité des cultures fourragères
- Conservation et promotion des races d'animaux locales ou anciennes
- Projets de mise en réseau
- Concepts de développement du paysage avec participation de la population
- Accentuation de lieux particuliers dans le paysage par des éléments structurels (p. ex. arbre solitaire à la croisée de chemins, allées d'arbres)
- Promotion des spécialités et produits locaux, recherches sur l'histoire locale de l'exploitation
- Préservation des vastes étendues et de l'absence de constructions dans le paysage agricole
- Prévention de la coupure d'axes de vue marquants par des infrastructures comme des lignes électriques etc.
- Amélioration de l'expérience de la proximité avec la nature et de la diversité

**Paysages marqués par les améliorations foncières**

**Type n°  
03-06**



**Description du paysage**

Les paysages agraires marqués par des améliorations foncières sont des plaines ou des plateaux exploités pour l'agriculture intensive, peu morcelés, marqués par une exploitation uniforme sur de grandes étendues sous forme de cultures relativement peu diversifiées, et qui présentent généralement peu d'éléments structurant l'espace. Le caractère très ouvert et l'horizon généralement dégagé de constructions amènent à une perception accrue du ciel, de l'étendue de l'espace et du vide.

A la différence des paysages de correction de cours d'eau (type 04-05), les paysages agraires marqués par des améliorations foncières ne sont pas apparus suite à la transformation d'anciennes plaines marécageuses par des travaux de drainage et de canalisation de grande ampleur.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages agraires marqués par des améliorations foncières sont des paysages de production agricole intensive. L'aménagement y est très rationnel et pensé pour permettre une exploitation maximale de la surface disponible. Les surfaces présentent une faible densité de constructions, avec un mitage et une fragmentation plutôt faibles, les zones habitées étant généralement situées sur des pentes ou des hauteurs de façon à conserver au maximum les terres cultivables. Une certaine diversité des cultures peut être présente (cultures maraîchères, fruitières, céréales, prairies, etc.). Les parcelles sont généralement de grandes dimensions, avec des modèles d'exploitation et de trame paysagère fortement géométriques. Les éléments qui pourraient gêner l'exploitation ont souvent été éliminés, mais on peut néanmoins y trouver certains éléments structurant le paysage tels qu'arbres isolés et îlots de protection de la nature. Les installations liées à la mécanisation de l'agriculture sont visibles (trame des chemins, installations d'irrigation, canaux, silos, etc.).

Au niveau naturel, ces paysages offrent, de par leur étendue, des milieux vitaux agraires soumis à un dérangement relativement faible (p. ex. pour lièvres, chevreuils). On peut y trouver des milieux naturels isolés (zones humides) ainsi que des structures de liaison linéaires (cours d'eau, haies, bords de chemins, rangées d'arbres, boisements), et une mosaïque de cultures intensives et extensives. La part de surfaces écologiques (p. ex. friches) y est relativement faible. L'exploitation par des cultures adaptées et la sauvegarde d'espaces potentiels du point de vue de la biodiversité peut valoriser ces paysages au niveau écologique.

Répondant à la conception typique du paysage cultivé bien entretenu, véritables lieux de la production de denrées alimentaires, ces paysages voient leur potentiel d'identification et d'appartenance renforcé par l'existence de produits et spécialités locaux et régionaux, ainsi que par la présence de lieux de repère et de structures verticales marquantes donnant un caractère et une identité particulière au paysage (église villageoise, arbres isolés, collines), de même que par la persistance dans le temps des modèles d'exploitation marquant l'espace.

Jouissant d'une bonne accessibilité, les paysages agraires marqués par des améliorations foncières offrent une valeur récréative moyenne. On peut y faire l'expérience de l'exploitation agricole, ainsi que l'expérience esthétique diversifiée d'une forme cohérente de paysage. Bien qu'ils puissent sembler pauvres en éléments paysagers, ils sont justement marquants de par leurs vastes espaces libres dégagés de constructions et de relief et la continuité du modèle d'organisation des champs, donnant une impression de grands espaces, d'ouverture et d'uniformité et offrant de larges vues dégagées et des axes de vue marquants.

**Mots-clés :** *paysages vastes et ouverts, axes de vue dégagés jusqu'aux villages et à l'horizon, éléments paysagers verticaux organisant l'espace (p. ex. allées, arbres isolés), modèle d'organisation des champs en grandes étendues et forme géométrique des parcelles*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Maintien de la fonction agricole – éviter la création ou l'agrandissement de zones à bâtir dans le périmètre
- Maintien des vastes étendues dégagées et de l'absence de constructions dans le paysage agricole - éviter en particulier la construction de bâtiments de grande taille très visibles et mal intégrés à l'intérieur du périmètre et le morcellement (p. ex. nouvelles routes), privilégier la concentration des serres en bordure du périmètre
- Soigner la qualité des vues depuis le périmètre vers les zones habitées
- Favoriser l'augmentation de la diversité structurelle et des cultures
- Encourager le maintien d'une mosaïque de surfaces intensives et extensives
- Augmentation de la complexité paysagère par une augmentation des contrastes (petites structures, petits boisements, habitats naturels)
- Structuration de l'espace par des éléments verticaux marquants (haies arborées, allées de peupliers, arbres isolés)
- Augmentation des surfaces écologiques
- Encourager une organisation de l'exploitation favorisant le lièvre, les oiseaux nichant au sol, le chevreuil, les corridors à faune, etc.
- Incitation et soutien aux projets de mise en réseau écologique et à la mise en place d'éléments herbacés temporaires ou permanents (cultures extensives, bandes culturales non traitées en bordure des champs, prairies de fauche, jachères diversifiées, friches)
- Accentuation de lieux particuliers dans le paysage par des éléments structurels (p. ex. arbre solitaire à la croisée de chemins)
- Entreprendre des concepts communaux et *intercommunaux* de développement du paysage (avec participation de la population)
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Prévention de la coupure d'axes de vue marquants par des infrastructures comme des lignes électriques, etc. et viser dans la mesure du possible à la suppression des coupures et infrastructures indésirables dans le paysage
- Promotion de la mobilité douce (itinéraires de vélo et de promenade)

**Paysages agraires périurbains**

**Type n°  
03-07**



**Description du paysage**

Les paysages agraires périurbains sont marqués par des modèles d'utilisation uniformes à large échelle et par une diversité plutôt faible de types de cultures. Les besoins de détente de la population urbaine se mêlent davantage avec la fonction de production agricole. Ces paysages sont dans le champ de tension entre l'extension des zones habitées, le déplacement des bâtiments d'exploitation agricole à l'extérieur de ces zones habitées et les changements d'affectation d'anciennes fermes. Beaucoup de surfaces cultivées se trouvent dans des zones à bâtir et elles sont souvent peu structurées.

**Qualités dignes de protection**

Espace de contraste entre agriculture et ville, ces paysages sont caractérisés par une juxtaposition de bâtiments de l'ancienne société paysanne et des exploitations agricoles modernes, une grande densité de chemins, un maillage étroit d'aménagements récréatifs et d'éléments naturels. Les milieux vitaux agraires y sont soumis à un dérangement relativement important. Offrant des surfaces ouvertes à proximité de la zone urbaine, ils répondent à l'image typique du paysage cultivé bien entretenu. Lieux de la production de denrées alimentaires, ils recèlent un potentiel pour les spécialités régionales et locales.

Les qualités à favoriser sont notamment le maintien d'une délimitation nette entre le territoire cultivé et le territoire habité et de zones de séparation claires entre les différentes zones habitées. Au niveau naturel, les milieux naturels isolés (zones humides) et les structures de liaison linéaires (cours d'eau, haies, bords de chemins, boisements) seraient à promouvoir, de même que la mosaïque de cultures intensives et extensives, des cultures adaptées et une part accrue de surfaces écologiques (p. ex. friches).

La présence de surfaces de cultures maraîchères et fruitières, l'existence de produits locaux et régionaux permettent de susciter l'intérêt de la population pour l'agriculture.

Paysages d'une valeur récréative élevée, leur bonne accessibilité offre au visiteur une expérience de l'exploitation agricole ainsi qu'une expérience esthétique diversifiée d'une forme cohérente ou complexe de paysage et de la proximité avec la nature. On y rencontre des contrastes forts, une impression de grands espaces, d'ouverture et d'uniformité, de larges vues dégagées et des axes de vue marquants. Les

possibilités d'activités de loisirs y sont variées, avec des chemins de randonnée attrayants et des zones de détente de proximité.

**Mots-clés :** *paysages étendus et ouverts, juxtaposition étroite des zones urbanisées, de l'agriculture, de la nature et des activités récréatives, éléments paysagers organisant l'espace (p. ex. haies, allées d'arbres), éléments d'infrastructure pour la détente de proximité (p. ex. bancs publics, pistes cyclables et chemins de promenade)*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Préservation des espaces verts non construits et de la ceinture verte d'agglomération
- Augmentation des contrastes nature/paysage/zone habitée/détente
- Préservation des contrastes entre anciens et nouveaux bâtiments agricoles, intégration des nouveaux bâtiments et des usages récréatifs
- Amélioration de l'intégration de la zone urbaine dans le paysage
- choix soigneux de l'emplacement, du dimensionnement et de la conception des grands bâtiments agricoles, renonciation aux balles d'ensilage, ou au moins stockage discret de celles-ci
- Préservation des surfaces non bâties, des vastes étendues et de l'absence de constructions dans le paysage agricole
- Prévention de la coupure d'axes de vue marquants par des infrastructures comme des lignes électriques etc., prévention du morcellement
- Promotion de la mosaïque de surfaces intensives et extensives, augmentation de la complexité paysagère par une augmentation des contrastes (p. ex. friches) et des aménagements non géométriques
- Augmentation des surfaces écologiques, projets de mise en réseau
- Organisation de l'exploitation pour favoriser le lièvre, les oiseaux nichant au sol, le chevreuil, les corridors à faune, etc., réduction des dérangements
- Accentuation de lieux particuliers dans le paysage et structuration de l'espace par des éléments verticaux marquants (haies arborées, allées d'arbres, arbres isolés à la croisée de chemins), création de caractéristiques uniques à l'intérieur du paysage
- Commercialisation régionale
- Concepts d'aménagement et de développement du paysage avec participation de la population
- Amélioration de l'expérience de la proximité de la nature et de la diversité, amélioration des qualités des chemins
- Promotion d'activités récréatives non conflictuelles

<b>Paysages marécageux</b>	<b>Type n° 04-01</b>
----------------------------	--------------------------



### **Description du paysage**

Les paysages marécageux ont comme caractéristique majeure d'être marqués par des biotopes marécageux (forêts marécageuses, hauts-marais, bas-marais).

Dans l'espace alpin, ces sites se trouvent généralement sur des cols, sur des hauts plateaux ou dans des hautes vallées. En plaine, dans les grandes vallées fluviales ou à proximité des lacs, on retrouve souvent des surfaces dont la qualité est déterminée par l'exploitation antérieure de la tourbe et/ou leur exploitation en tant que prairies à litière.

L'environnement non marécageux est en relation étroite avec les sites marécageux et présente des formes de paysage, modes d'utilisation, éléments culturels, modes de développement et d'occupation caractéristiques.

89 paysages marécageux d'importance nationale sont protégés en Suisse.

### **Qualités dignes de protection**

Les paysages marécageux sont souvent parsemés de constructions traditionnelles liées à l'exploitation dispersées, qu'il s'agit de conserver en maintenant une intégration soignée dans le paysage. Il y subsiste des traces de l'exploitation traditionnelle (tourbe, utilisation comme prairies à litière, parcellisation). Les chemins y sont généralement rares, et on y trouve peu de forêts en fonction de l'utilisation comme prairies à litière. Le maintien de formes d'exploitation adaptées aux marécages permet de préserver les caractéristiques de ces paysages.

Les qualités naturelles sont généralement élevées, avec une diversité d'espèces typique des territoires marécageux, des îlots de nature sauvage et la présence de milieux naturels rares. Le maintien d'un faible niveau de dérangement, la préservation de la morphologie du terrain conditionnée par les marais et l'existence de sites à humidité variable et humides, de conditions permettant le déroulement de la succession naturelle ainsi que de zones de transition utilisées de façon extensive favorise la biodiversité.

Les paysages marécageux sont des lieux particuliers qui ont souvent une signification mythologique. Ils sont également porteurs d'histoire, en raison de l'ancienne extraction de la tourbe et de leur utilisation comme prairies à litière. Ce sont enfin des lieux à l'esthétique particulière, empreints de mystère et de nostalgie.

Le visiteur y fait l'expérience d'une exploitation passée du sol, des traces des périodes glaciaires, du mystère et de l'inaccessible. L'aspect saisonnier y est marqué, ce sont des paysages dégagant une ambiance forte, offrant des expériences esthétiques variées et un contact avec une flore et une faune rares.

**Mots-clés:** *paysages "vestiges" semi-ouverts à ouverts à caractère naturel, biotopes marécageux, diversité des milieux vitaux (forêts de marais, prairies maigres, plans d'eau, prairies de fauche extensives, etc.), constructions liées à l'exploitation traditionnelle, formations géologiques/glaciaires du paysage*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Protection stricte contre les atteintes par les constructions ou liées à l'exploitation
- Entretien des paysages marécageux et maintien libre d'embroussaillage
- Renaturation des marais
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Démontage des installations et constructions gênantes
- Préservation active de structures typiques de la région et d'éléments paysagers (meules de litière, cabanes de tourbiers)
- Promotion du rapport culturel de la population avec les sites marécageux (utilisation traditionnelle, art)
- Préservation du paysage marécageux par sa protection contre une emprise et une utilisation touristiques excessives
- Mise en valeur des potentiels culturels et naturels des sites marécageux (sentiers dans les marais, etc.)
- Orientation des visiteurs attrayante et informative

**Paysages de rivières**

**Type n°  
04-02**



**Description du paysage**

Les paysages de rivières sont des paysages culturels caractérisés non seulement par la présence de cours d'eau d'une certaine importance et de leurs bassins hydrologiques, mais également par l'utilisation liée à ceux-ci et les autres influences anthropiques. Les zones habitées se trouvent traditionnellement en situation élevée par mesure de sécurité contre les crues, les sites industriels en revanche ont été souvent implantés à proximité des cours d'eau. Beaucoup de paysages de rivières ont été fortement modifiés par l'homme pour gagner des surfaces productives et de l'espace constructible. Le potentiel de revalorisation des paysages de rivières peut être très élevé.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages de rivières, particulièrement en région de plaine, présentent une certaine lisibilité du lien entre l'histoire des zones habitées et l'espace du cours d'eau. Celui-ci a généralement une importance historique en tant que voie de communication. On retrouve dans ces paysages des témoins de la création de terres cultivables grâce à la correction des cours d'eau ainsi que des témoins historiques du génie civil (p. ex. ponts, digues) et de l'exploitation de la force hydraulique. Les aménagements de protection contre les crues (zones inondables, digues) et les vestiges de l'exploitation traditionnelle des rives (saules têtards) font également partie des caractéristiques de ces paysages.

La présence du cours d'eau engendre un potentiel important en matière de qualités naturelles, qu'il s'agit de préserver ou de recréer lorsqu'elles ont disparu, notamment par des travaux de revitalisation. Le maintien d'une diversité de milieux vitaux aquatiques et terrestres permet la présence d'une grande diversité en espèces. La conservation de la dynamique naturelle des eaux, des forêts alluviales, des méandres et bras morts, des zones de frai pour les poissons, de zones dynamiques à fort courant et d'écosystèmes riverains variés (roselières, zones riveraines proches de l'état naturel, zones inondables exploitées de façon extensive, etc.).

Les paysages de rivières ont une certaine valeur mythologique née du lien entre l'homme et le cours d'eau, auquel peuvent être liées des histoires et légendes. Ils ont également une valeur historique, le cours d'eau faisant figure d'élément paysager à la fois séparateur et connecteur, revêtant une grande importance pour

la compréhension de l'histoire locale et constituant souvent un élément paysager permettant de visualiser les limites territoriales. La rivière est un élément identitaire fort qui prête souvent son nom à des lieux ou à des régions qu'elle traverse.

Les paysages de rivières permettent de faire l'expérience des forces élémentaires et des expériences esthétiques variées. Ce sont des paysages dégagant une ambiance marquante, avec une haute valeur de découverte. Le cours d'eau forme généralement une marque bien reconnaissable dans le paysage comme corridor vert et génère un paysage sonore. Ces paysages sont des espaces prédestinés à la détente, dont l'attrait est renforcé par une certaine variété et dynamique du paysage, par une bonne accessibilité au cours d'eau, des possibilités d'observer la nature, ainsi que des possibilités de pratiquer des sports aquatiques.

**Mots-clés:** *cours d'eau avec tronçons alluviaux, renaturations, rives non construites, ponts marquants, modèle d'habitat et culture industrielle liés au cours d'eau*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Mesures de protection contre les crues adaptées au paysage, à la physionomie des lieux et à la protection de la nature
- Préservation de la culture industrielle dépendant du cours d'eau
- Utilisation de la force hydraulique défendable sur les plans écologique et paysager
- Prévention de la construction et de la privatisation des rives du cours d'eau, des zones de détente proches du cours d'eau et des versants de vallée
- Suppression d'atteintes constructives au cours d'eau
- Conservation et entretien de structures traditionnelles caractéristiques (saules têtards, etc.)
- Prise en compte du besoin d'espace des cours d'eau
- Renaturation des cours d'eau principaux et secondaires et des bassins versants
- Conservation, revitalisation et agrandissement des zones alluviales, préservation des bras morts
- Délimitation et revalorisation de l'espace du cours d'eau par une exploitation agricole extensive
- Préservation des cours d'eau comme espaces de nature intégrale et de contraste dans des fonds de vallées exploités intensivement, rétablissement des corridors à faune
- Promotion des possibilités de contacts avec le cours d'eau (p. ex. revalorisation des rives et remises à ciel ouvert à l'intérieur des zones habitées)
- Prise en compte de la détente de proximité dans les projets de constructions hydrauliques
- Guidage des visiteurs, création de possibilités d'observer la nature
- Favoriser l'accessibilité ciblée, mais non générale, aux cours d'eau, éviter en particulier les chemins de promenade le long du cours d'eau dans des zones riveraines encore intactes

**Paysages lacustres**

**Type n°  
04-03**



**Description du paysage**

Dans les paysages lacustres, les grands plans d'eau calmes forment, dans leur situation topographique riche en contrastes et avec leur bassin versant hydrologique, le caractère central du paysage. L'exposition souvent importante et le climat doux des pentes proches des lacs orientées au sud ont amené à une exploitation typique des terres agricoles et au développement urbain (forte pression de la construction).

Les milieux naturels et la forme d'exploitation sur les versants peuvent varier rapidement en raison d'une dénivellation souvent importante sur une faible distance.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages lacustres présentent des zones habitées en rapport étroit avec le lac et le relief, et souvent des lieux historiques et culturels. L'agriculture à proximité du lac est caractéristique en situation de pente douce (terrasses viticoles, arbres fruitiers, prairies), avec un contraste dans l'exploitation des terres entre les situations ensoleillées (exploitées souvent intensivement) et les situations à l'ombre ou inaccessibles (exploitées de manière peu intensive ou inexploitées). L'utilisation traditionnelle du lac reste présente (pêche, tourisme, voies de communication). Le lac est souvent longé par des voies de communication ponctuées d'ouvrages d'art (routes, lignes de train).

La présence d'un lac génère une grande diversité en espèces et en milieux naturels (des sites aquatiques aux sites chauds et secs), dont certains servent d'étapes pour les oiseaux migrateurs. L'existence de zones de protection des oiseaux et le maintien de zones littorales et de zones de deltas naturelles ou proches de l'état naturel permettent de favoriser cette diversité, de même que la création ou le maintien de structures de liaison sur les versants riverains et de corridors à faune ou encore la présence de la forêt jusqu'à proximité du lac sur les versants à l'ombre.

Avec la persistance d'une vue très large sur le paysage et la topographie marquée du bassin lacustre et de la forme du lac, les paysages lacustres sont des lieux de permanence et du « temps arrêté ». Du fait de leur forte visibilité, il est important de préserver la lisibilité des sites construits. L'existence de produits

alimentaires régionaux et des recettes liées à l'exploitation du lac ou de ses abords renforce l'aspect identitaire local. Les lacs répondent d'une part à l'image typique de la naturalité, d'autre part ils sont souvent associés à des lieux mythologiques et sacrés et recèlent d'anciennes traces d'occupation historiques.

Paysage dégagant une ambiance marquante, les paysages lacustres jouissent d'une haute valeur récréative, offrant des possibilités de pratiques sportives et d'autres activités comme la pêche ou l'observation de la nature. Lieux de contemplation et de tranquillité, ils permettent de faire l'expérience des grands espaces et d'ambiances météorologiques diverses et permettent des expériences esthétiques variées (jeux d'ombres et de lumières, effet de miroir et de symétrie, axes de vue multiples). Ce sont les lieux de l'élémentaire et des contrastes entre nature et culture. Le maintien d'un accès public à la rive du lac et l'offre de voies de communication attrayantes renforce l'attractivité de ces paysages.

**Mots-clés :** lac et bassin lacustre, zones littorales proches de l'état naturel, contrastes topographiques forts, mosaïque d'utilisations, axes de vue sensibles, objets de valeur sur le plan archéologique et de l'histoire culturelle

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Préservation du motif formé par l'habitat dans le paysage, prévention ou limitation de la construction à proximité immédiate du lac, sur les versants exposés et les terrasses
- Préservation de la richesse en contrastes typiques de la région, promotion d'une exploitation en mosaïque et riche en structures sur les pentes riveraines
- accentuation des grandes différences caractéristiques des environs du lac dues à l'exposition et à la géologie,
- préservation des milieux naturels contrastés liés aux variations microclimatiques
- promotion des structures de liaison et de la diversité des milieux vitaux sur les versants, prévention du morcellement des milieux vitaux et de la coupure des corridors à faune
- maintien de sections de rives non bâties pour la population et la nature,
- Préservation et extension (renaturation) de zones littorales naturelles (ceinture de roseaux, marais, prairies humides, zones alluviales) préservation et renaturation des affluents et des deltas, promotion des milieux vitaux limniques
- intégration de la population lors de projets de renaturation
- préservation de la lisibilité des isthmes et îles naturels
- correction de l'effet de morcellement (des villages et des versants) par les axes de transport, prévention de l'interruption ou de la perturbation de l'horizon visuel
- protection des biens culturels construits et des sites archéologiques
- admission de fluctuations naturelles du niveau de l'eau,
- accès continu du public au plan d'eau dans la zone le long du lac occupée par des constructions ou exploitée par l'agriculture, guidage des visiteurs dans les sections de rive proches de l'état naturel, création de possibilités d'observation de la nature et d'activités dans la nature
- préservation des panoramas et points de vue
- mesures de protection contre le bruit



### **Description du paysage**

Les paysages de petits cours d'eau sont marqués par des étendues ou des cours d'eau naturels et/ou artificiels qui ont entraîné un mode d'utilisation particulier encore visible dans le paysage environnant. Ils peuvent porter les marques d'un passé industriel lié notamment à l'exploitation de la force hydraulique pour entraîner par exemple moulins ou scieries.

### **Qualités dignes de protection**

Les paysages de petits cours d'eau peuvent porter les traces historiques d'une utilisation de l'eau particulièrement diversifiée et importante et comporter notamment les vestiges de la culture industrielle passée liée à l'eau ainsi que de ses utilisations subséquentes. Les structures d'habitat et la physionomie des localités rappellent la dépendance de la source d'énergie eau ou de l'extraction de la tourbe. Ces paysages peuvent particulièrement profiter de mises en valeur ménageant le paysage (préservation d'anciennes installations hydrauliques, tourisme doux, protection de la nature, pêche).

Les petits cours d'eau sont un élément naturel important qui génère des milieux diversifiés, tels que des sites semi-humides et humides, des hauts et bas-marais (généralement protégés). Ces qualités peuvent être améliorées par la revitalisation au moins partielle des cours d'eau et la création de zones tampons avec le paysage cultivé.

Les paysages de petits cours d'eau peuvent être la source de la création de valeur touristique et économique locale et régionale. La mise en place de sentiers didactiques et la publication de documents retraçant l'histoire du paysage, les mesures de restauration et de revitalisation, les projets de petite hydraulique faisant le lien avec les installations du passé permettent de mettre en valeur l'aspect patrimonial de ces paysages. Leur valeur peut être préservée en maintenant une emprise relativement faible de l'extension des zones habitées et de nouvelles infrastructures non typiques du lieu.

Ces paysages constituent des îlots de contact avec la nature et de calme. Ils permettent une offre étendue de randonnées, et la possibilité d'aller à la découverte de l'inconnu. Leur attrait naturel est complété par une culture industrielle marquée, avec l'intégration de nouvelles utilisations de l'énergie hydraulique ou la remise en état d'anciens éléments liés à l'énergie hydraulique pouvant être visités (moulins par exemple).

**Mots-clés:** système hydrologique diversifié avec une histoire culturelle industrielle particulière, îlots de nature de grande valeur, qualité de l'expérience d'un passé visible et encore présent sous formes de vestiges, formes d'utilisation industrielle et énergétique développées

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Restaurations et entretien des traces historico-culturelles de l'utilisation de l'eau
- Préservation de la qualité architecturale et du caractère des zones bâties et maintien libre des espaces aquatiques non bâtis
- Développement (si judicieux) de l'exploitation industrielle ou énergétique dans le contexte de l'histoire culturelle et typique de la région
- Préservation et entretien des zones humides et marais
- Revitalisations des cours d'eau et aménagement de zones tampons hydrologiques contre les éléments nutritifs et contre les perturbations
- Préservation des contrastes entre tronçons de cours d'eau utilisés et non utilisés
- Dynamique de l'eau résiduelle et de l'écoulement écologiquement suffisante
- Conservation et favorisation des saules têtards
- Insertion dans des conceptions directrices communales et régionales
- développement et diffusion des connaissances sur le paysage, sensibilisation, actions d'entretien du paysage pour la population
- Promotion du marketing régional
- Promotion de projets artistiques avec le paysage comme contenu,
- Préservation de l'accessibilité publique et des qualités récréatives
- Offres touristiques spécifiques
- Revalorisation des zones potentielles et développement des lieux d'expérience de l'histoire culturelle et de la nature en encourageant la revitalisation, la remise en fonctionnement et un développement respectueux

### Paysages de correction de cours d'eau

Type n°  
04-05



#### Description du paysage

Les paysages de correction de cours d'eau sont des paysages de cours d'eau et des zones inondables situés dans de grandes plaines, relativement peu morcelés, qui ont été par le passé systématiquement transformés et rendus cultivables par des travaux de correction. Le développement de l'urbanisation et la production agricole intensive y sont les conséquences ultérieures de la correction des eaux.

Comme les paysages agraires marqués par des améliorations foncières, ils sont souvent caractérisés par une exploitation uniforme sur de grandes étendues sous forme de cultures relativement peu diversifiées, et qui présentent généralement peu d'éléments structurant l'espace. Le caractère très ouvert et l'horizon généralement dégagé de constructions amènent à une perception accrue du ciel, de l'étendue de l'espace et du vide.

#### Qualités dignes de protection

Les paysages de correction de cours d'eau sont les témoins de l'aménagement du paysage par l'homme en vue d'exploiter le sol. La formation du paysage y est basée sur les ouvrages de correction des eaux, témoins de l'ancienne optique d'assainissement des zones humides, de protection contre les crues et du génie civil. Le modèle de paysage y est le plus souvent très géométrique, et on y rencontre un développement de l'habitat et de l'agriculture typique, apparu comme conséquence de la régulation des eaux.

Sur le plan naturel, on retrouve dans ces paysages des traces des milieux vitaux originels marqués autrefois par une forte dynamique. Les restes de zones humides et de forêts alluviales, les vestiges des anciens milieux naturels, les sites semi-humides et humides peuvent abriter des espèces rares et menacées. Ces paysages abritent aussi souvent des zones de protection des oiseaux. Le maintien de surfaces écologiques et structures de connexion, les projets actuels de renaturation permettent de remettre en valeur l'aspect nature de ces paysages.

Lieux de mémoire, ces paysages ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale. Ils représentent la conception typique du paysage cultivé soigné, malgré leur origine sauvage et souvent insalubre. La préservation de structures lisibles de l'avant et de l'après permet de souligner cet aspect historique et évolutif.

Jouissant d'une bonne accessibilité, les paysages de correction de cours d'eau offrent une valeur récréative moyenne. On peut y faire l'expérience de l'exploitation agricole et des ouvrages de correction des eaux, ainsi que l'expérience esthétique diversifiée d'une forme cohérente de paysage. Bien qu'ils puissent sembler pauvres en éléments paysagers, ils sont justement marquants de par leurs vastes espaces libres dégagés de constructions et de relief et la continuité du modèle parcellaire, donnant une impression de grands espaces, d'ouverture et d'uniformité et offrant de larges vues dégagées et des axes de vue marquants. Ce sont également des lieux de tranquillité, auxquels les éléments naturels liés à l'eau (canaux, mares, zones humides) peuvent conférer un certain mystère.

**Mots-clés :** *correction systématique des systèmes hydrologiques, nombreux ouvrages liés à la correction globale (canaux, installations de pompage, fossés de drainage, digues), relative pauvreté en structures paysagères, paysage ouvert et vastes espaces, production agricole intensive, grand potentiel des milieux naturels, éléments structurants rectilignes (rangées d'arbres), éléments de la culture paysanne (Mooshütten), éléments naturels (notamment liés au passé marécageux) à l'intérieur de la trame agricole (étangs, mares, zones humides)*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Maintien de la fonction agricole – éviter la création ou l'agrandissement de zones à bâtir dans le périmètre
- Maintien des vastes étendues dégagées et de l'absence de constructions dans le paysage agricole - éviter en particulier la construction de bâtiments de grande taille très visibles et mal intégrés à l'intérieur du périmètre et le morcellement (p. ex. nouvelles routes), privilégier la concentration des serres en bordure du périmètre
- Soigner la qualité des vues depuis le périmètre vers les zones habitées
- Favoriser l'augmentation de la diversité structurelle et des cultures
- Conserver les anciens éléments liés à la culture agricole (ex. Mooshütten, saules têtards)
- Augmentation des surfaces écologiques et du potentiel des milieux naturels
- Incitation et soutien aux projets de mise en réseau écologique et à la mise en place d'éléments herbacés temporaires ou permanents (cultures extensives, bandes culturales non traitées en bordure des champs, prairies de fauche, jachères diversifiées, friches)
- Augmentation de la complexité paysagère par une augmentation des contrastes (petites structures, petits boisements, habitats naturels, rives naturelles) et des aménagements non géométriques
- Sensibilisation à la valeur culturelle et historique du paysage
- Accentuation de lieux particuliers dans le paysage par des éléments structurels (p. ex. arbre solitaire à la croisée de chemins)
- Entreprendre des concepts communaux et *intercommunaux* de développement du paysage (avec participation de la population)
- Prévention de la coupure d'axes de vue marquants par des infrastructures comme des lignes électriques, etc. et viser dans la mesure du possible à la suppression des coupures et infrastructures indésirables dans le paysage
- Conserver et entretenir les alignements d'arbres (p. ex. allées de peupliers, alignements de saules têtards) et les arbres isolés, remplacer les arbres disparus
- Favoriser la revitalisation et la remise à ciel ouvert de cours d'eau, ainsi que la conservation (et création) et entretien de mares, étangs, zones humides
- Promotion de la mobilité douce (itinéraires de vélo et de promenade)

**Paysages à habitat dispersé**

**Type n°  
05-01**



**Description du paysage**

Les paysages à habitat dispersé ont comme principale particularité la présence de lotissements isolés traditionnels à caractère agricole qui, dans le secteur de l'économie fourragère, sont répartis plus ou moins régulièrement sur toute la surface de production agricole pour des raisons d'économie d'entreprise. Dans certains endroits, l'exploitation agricole originelle a été abandonnée et remplacée par des utilisations commerciales, de l'habitat non agricole ou la garde d'animaux de loisirs. Les transformations, accès et aménagements extérieurs que nécessite cette nouvelle utilisation peuvent modifier l'aspect du paysage.

La conservation du caractère régional typique de ces paysages est dans le champ de tension entre la viabilité économique, les prescriptions de l'aménagement du territoire et les exigences socio-culturelles.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages à habitat dispersé présentent un modèle d'occupation spécifique historique, conditionné par l'utilisation. La disposition particulière de l'habitat marque l'espace de son empreinte. Le mode d'exploitation du territoire est généralement homogène sur une grande étendue, avec une diversité structurelle plutôt faible, souvent en lien avec l'exploitation de prairies extensives. Les constructions isolées ou les hameaux formés de divers types de bâtiments présentent une certaine "diversité dans l'unité", avec des caractéristiques typiques de la région. Elles sont reliées par un réseau de communication agricole traditionnel. Les structures sont relativement persistantes, avec un degré de changement plutôt faible.

Dans ce type de paysages, l'expression naturelle est liée surtout à l'exploitation de prairies à litière ou extensives, aux lisières de forêts, ou à la présence de biotopes marécageux ou de grands éléments naturels dans le terrain (cours d'eau, surfaces non cultivées).

Image représentative de la constance dans le temps, de la ruralité et de la paysannerie, ces paysages renferment souvent des lieux de mémoire et ont gardé des traditions vivantes (manifestations culturelles, fêtes traditionnelles). On y trouve des produits et de l'artisanat locaux, des symboles d'appartenance culturelle ainsi que certaines particularités dans l'agriculture et les droits de propriété par exemple.

Le visiteur y fait l'expérience de la cohérence des structures paysagères et de la répartition des zones habitées dans le paysage, de la régularité, de principes d'ordonnement (répartition dispersée, géométrisation, échelonnement) et peut y percevoir l'histoire du lieu. Ces paysages sont des lieux de détente et de ressourcement (promenade).

**Mots-clés :** *structure paysanne-rurale de l'habitat, constructions isolées exposées d'un style homogène typique de la région, « diversité dans l'unité », structure paysagère avec grande régularité, ordre et lisibilité, diversité structurelle plutôt faible, réseau de chemins agricoles traditionnel caractéristique, traditions vivantes, persistance et constance.*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Préservation et promotion de la répartition caractéristique de l'habitat, éviter le mitage par de nouvelles constructions
- Promotion du mode de construction et des matériaux typiques de la région et de la proportionnalité entre les constructions et le paysage
- Mise en valeur l'architecture typique de la région
- Eviter les changements d'affectation frappants, promotion de la qualité dans les changements d'affectation (accompagnement par la protection des monuments et sites) , trouver l'équilibre adéquat entre préservation documentaire et nouvelle utilisation
- Lier les changements complets d'affectation à l'entretien du paysage
- Grande retenue en ce qui concerne les constructions nouvelles et complémentaires, éviter les modifications des espaces extérieurs (jardins avec gazon, places de stationnement, mâts à drapeau, etc.)
- Préservation de la relation fonctionnelle entre les constructions et l'agriculture, maintien de la lisibilité du lien entre constructions et exploitation
- Maintien des chemins traditionnels, prévention du bétonnage et de l'asphaltage des chemins ruraux et forestiers, prévention du morcellement par la construction de nouvelles routes et de parkings et places de stationnement
- Préservation d'une mosaïque de surfaces exploitées avec une intensité variable, promotion des prairies extensives, maintenir le modèle de configuration caractéristique des terres (patches)
- Revalorisation des prairies maigres et humides, prévention des drainages et de la transformation des prairies en pâturages
- Maintien de la lisibilité de l'historique des bâtiments, des zones bâties et des terres cultivées
- Préservation d'éléments paysagers marquants (p. ex. chutes d'eau, points de vue, arbres isolés)
- Préservation de la valeur de découverte (p. ex. tranquillité, obscurité nocturne, vue)
- Eliminer les constructions annexes gênantes ou les atteintes à la cohérence de la physionomie du paysage, supprimer les constructions inutilisées peu intéressantes,
- Permettre le délabrement, la ruine de bâtiments et l'embroussaillage dans le sens de la conservation de l'authenticité

**Paysages ruraux de villages et hameaux**

**Type n°  
05-02**



**Description du paysage**

Les paysages ruraux de villages et hameaux du Plateau et de l'espace préalpin présentent des structures villageoises souvent clairement délimitées et des formes d'agglomérations typiques. Ils se trouvent généralement à une distance moyenne à élevée des centres urbains.

Les constructions et les terres aux alentours sont marquées à l'origine principalement par l'exploitation agricole et les activités artisanales. Dans certaines régions, il subsiste un caractère patrimonial relativement fort, alors que d'autres régions ont déjà subi des changements plus importants, notamment suite au fort développement des zones de villas individuelles en périphérie des villages.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages ruraux de villages et hameaux présentent à l'origine divers modèles d'agglomérations et divers types de situations, historiquement liés à l'espace exploité (villages de fond de vallée, à flanc de coteau, sur des terrasses, dans une situation protégée). Ils présentent également une campagne caractéristique, des constructions et installations typiques de la région démontrant une certaine "diversité dans l'unité" culturelle, ainsi qu'un réseau de chemins agricoles traditionnels. L'exploitation est menée à partir des centres villageois, qui ont une forte empreinte sur l'espace extérieur mais forment avec les terres cultivées une transition relativement continue. La campagne environnante peut être marquée par divers éléments du paysage culturel traditionnel (par ex. vergers, haies, terrasses, murs de pierre sèche). Dans les régions de montagne, on rencontre des installations de protection contre les dangers naturels (p. ex. forêts protectrices, bassins de retenue, paravalanches). Les structures sont assez persistantes avec un degré de changement relativement faible dans les régions peu soumises à la pression de l'urbanisation. Sur le Plateau, le fort développement des maisons individuelles marque en revanche la périphérie des villages.

Sur le plan naturel, une grande diversité structurelle, l'aménagement naturel des espaces extérieurs à l'agglomération, la présence de jardins promeuvent une assez forte diversité en espèces et génétique. La promotion de variétés de plantes cultivées typiques de la région et des surfaces écologiques renforce cette diversité.

Image typique de la constance et de la paysannerie/ruralité ("Suisse villageoise"), ces paysages ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale. Lieux de mémoire, ils conservent souvent des traditions vivantes. Leur spécificité est marquée par l'existence de produits, spécialités et d'un artisanat régionaux et locaux, de symboles d'appartenance culturelle et religieuse, de manifestations culturelles et de fêtes traditionnelles.

Le visiteur y fait l'expérience de la cohérence de la répartition des zones habitées dans le paysage. Parmi les qualités à préserver, il faut noter en particulier le maintien de vues attrayantes sur les villages (notamment dans le contexte du développement des zones de villas) et de la perceptibilité de l'histoire du lieu, ainsi que de la typicité des villages traditionnels (village-rue, village "en tas", etc.).

**Mots-clés :** *structure d'agglomération marquée par l'aspect rural-agricole, espaces intérieur et extérieur de l'agglomération attrayants, vues attrayantes sur les villages, mode de construction typique de la région, éléments du paysage culturel traditionnel (vergers haute-tige, haies, murs de pierre sèche, etc.), lisibilité de l'histoire du lieu et des voies de communication*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Promotion du développement des constructions vers l'intérieur
- Développement de l'architecture établie et typique de la région, mode de construction conforme au site
- Transparence de l'historique des bâtiments, changements d'affectation de qualité, maintien et promotion des possibilités de nidification pour les oiseaux dans les vieux bâtiments
- Conservation de l'aspect des rues villageoises (p. ex. espaces verts imbriqués, entrées de cours pavées), des chemins traditionnels, des ouvrages de maçonnerie et des modes de construction en bois
- Conservation et promotion des jardins caractéristiques en bordure d'agglomération et à l'intérieur du village
- Promotion d'une culture villageoise vivante
- Aménagement attrayant de la périphérie de l'agglomération et de l'espace intérieur du village, processus d'aménagement participatif
- Zones de rencontre et modération du trafic, prévention des grands parkings, réduction de la charge en trafic
- Maintien des ceintures vertes d'agglomération libres d'atteintes dues aux constructions, conservation des vues marquantes sur le village
- Transparence de l'historique des zones bâties et des terres cultivées
- Maintien d'une agriculture multifonctionnelle et de formes d'exploitation adaptées à l'espace naturel, exploitation extensive de l'espace extérieur, promotion des surfaces résiduelles et des friches
- Inventaires des variétés cultivées et projets de conservation d'anciennes races d'animaux domestiques et d'anciennes variétés de plantes cultivées
- Préservation de «points de repère» marquants (p. ex. petits cours d'eau, points de vue, arbres isolés), remise à ciel ouvert et renaturation de cours d'eau
- Préservation de la valeur de découverte (p. ex. tranquillité, obscurité nocturne, vue), entretien de chemins attrayants à faible trafic, possibilités de rencontres avec l'agriculture locale
- Promotion de la collaboration intercommunale

**Paysages bâtis périurbains**

**Type n°  
05-03**



**Description du paysage**

Les paysages bâtis périurbains se distinguent par une forte activité de construction, l'éviction des structures agricoles et une dynamique élevée. Il en résulte une juxtaposition de constructions anciennes et nouvelles. La mixité élevée entre commerce, logements et services recule. La bonne accessibilité aux centres urbains (distance: environ 20 minutes de transport) augmente la qualité en tant que lieu de domicile et suscite un fort trafic de pendulaires.

**Qualités dignes de protection**

En raison de leur évolution dynamique, les paysages bâtis périurbains comportent souvent des contrastes culturels architecturaux. On y retrouve des vestiges de l'agriculture traditionnelle, anciennes fermes ou anciens domaines se retrouvant intégrés dans l'agglomération. Le développement uniforme et simultané de quartiers permet une structuration planifiée du milieu bâti, avec parcs, jardins, surfaces semi-publiques. On y rencontre des formes d'habitat densifié. Les réseaux de transport anciens et récents peuvent coexister. Ces paysages offrent une certaine lisibilité du développement de l'urbanisation, ainsi que des éventuelles «erreurs» et des mesures de la planification.

L'aspect écologique et l'attrait de ces paysages est renforcé par un aménagement proche de la nature des espaces verts, parcs et jardins, la présence de surfaces résiduelles temporaires, l'exploitation extensive des surfaces vertes, la revitalisation de cours d'eau, ou encore la présence d'allées d'arbres ainsi que d'arbres fruitiers, vestiges de l'exploitation agricole antérieure.

La préservation d'un équilibre entre les structures maintenues et modifiées permet de laisser transparaître le caractère antérieur du paysage. La présence de structures organisant les espaces paysagers, la création de lieux de rencontre publics, le caractère particulier ou unique des vues sur l'agglomération permet de renforcer l'identification et le sentiment d'appartenance des habitants.

L'attrait de ces paysages est également valorisé par une accessibilité aisée des zones de détente de proximité, un réseau de mobilité douce attrayant, ainsi qu'un faible morcellement. Les possibilités de

promenades ou d'observer la nature, ainsi que de faire l'expérience de l'agriculture proche de la nature dans les environs immédiats sont aussi des facteurs d'attractivité.

**Mots-clés:** *développement urbain très dynamique avec risque de banalisation et de tendance à la ségrégation des utilisations, îlots de substance bâtie ancienne et d'exploitation agricole traditionnelle, franges de l'agglomération dynamiques*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Valorisation du milieu bâti, aménagement attrayant des zones nouvellement bâties (plans d'aménagement)
- Préservation d'une combinaison de bâtiments anciens et nouveaux
- Aménagements de quartiers homogènes (diversité dans l'unité) avec des corridors verts et des chemins de liaison
- Développement qualitatif des centres des localités pour le logement et le commerce
- Promotion de la mixité des utilisations (juxtaposition du logement, des commerces, de l'agriculture, etc.)
- Gestion réfléchie des espaces verts et libres, préservation et mise en réseau d'espaces verts attrayants dans le tissu urbanisé
- Maintien libre et valorisation de ceintures vertes d'agglomération et des abords des zones urbanisées
- Création de tracés de cours d'eau proches de l'état naturel et de structures de mise en réseau à l'intérieur comme à l'extérieur du tissu bâti
- Plantation d'allées d'arbres le long des rues et routes ainsi que d'arbres isolés marquants à l'intérieur des zones habitées
- Accentuation de lieux particuliers dans et hors du milieu bâti, accentuation des spécificités
- Préservation des lieux historiquement importants
- Laisser transparaître l'utilisation passée des terres (p. ex. forte empreinte des arbres fruitiers) par des plantations à l'intérieur comme à l'extérieur des zones bâties
- Création de vues et de limites marquantes des zones habitées, création de points de repère (arbres isolés, chemins bordés d'allées) et de lieux symboliques
- Mesures de réduction des nuisances
- Promotion de l'expérience de la tranquillité, de l'obscurité nocturne, des vues dégagées
- Aménagement de lieux de détente à l'intérieur comme à l'extérieur des zones habitées
- Promotion de la mobilité douce, parcours sportifs attrayants
- Entretien et revalorisation du paysage avec la population

### Paysages bâtis suburbains

Type n°  
05-04



### Description du paysage

Les paysages bâtis suburbains peuvent se composer de plusieurs noyaux urbanisés (faubourgs), qui forment ensemble un modèle de bâti interdépendant. Les noyaux urbanisés disposent d'aménagements analogues pour satisfaire les besoins de base des personnes qui y habitent.

### Qualités dignes de protection

Les paysages bâtis suburbains présentent un espace bâti très aménagé, souvent avec un aspect «patchwork». Les zones urbanisées sont généralement délimitées ou coupées par de grands axes de circulation. On y trouve des formes d'habitat densifié ainsi que des centres plus ou moins récemment développés. Leurs qualités se manifestent dans un développement qualitatif vers l'intérieur, la présence d'une diversité de cultures architecturales, la lisibilité du développement de l'agglomération, ainsi que par la coexistence et la subsistance de structures anciennes et plus récentes, notamment des parcs ou jardins historiques, des constructions de différentes époques, des vestiges de formes traditionnelles d'exploitation, des réseaux de transport anciens et récents

L'attrait de ces paysages peut être renforcé sur le plan naturel par la présence de surfaces vertes, qui peuvent présenter un haut potentiel de valorisation, de parcs et jardins, de vestiges de l'exploitation agricole (p. ex. vergers, vignes), de même que par le maintien d'arbres anciens dans la zone bâtie, l'existence de cours d'eau revitalisés, la plantation et l'entretien d'allées d'arbres, ou encore un aménagement des cimetières proche de la nature.

La préservation de lieux marqués par des caractéristiques historico-culturelles et typiques de la région, de lieux de mémoire, ainsi que la subsistance d'histoires et de descriptions du passé du lieu réduit la possible banalisation de tels paysages et renforce l'identification et le sentiment d'appartenance des habitants, de même que la création et le maintien de structures caractéristiques, comme des arbres isolés et allées d'arbres marquants, des points de repère architecturaux, ou encore le caractère particulier ou unique des vues sur l'agglomération. La cohésion sociale est améliorée par l'existence de lieux de rencontre publics, la formation de nouveaux centres et points de rencontre sociaux, ainsi que la mise en évidence et la valorisation de la multiculturalité.

L'attrait de ces paysages est également renforcé par une certaine perceptibilité des structures typique du lieu et du paysage, d'espaces publics aménagés et «verts» (temporaires ou permanents), de jardins, de zones de détente de proximité facilement accessibles, ainsi que d'un réseau attrayant pour la mobilité douce.

**Mots-clés:** *espace en grande partie construit avec un potentiel de changement d'affectation et de revalorisation, îlots de substance bâtie ancienne, espaces verts et espaces libres attrayants à l'intérieur du tissu bâti*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Développement qualitatif des centres de localité pour le logement et le commerce
- Changements d'affectation qualitatifs et densification
- Promotion de la mixité des utilisations (logement, commerces, agriculture, etc.)
- Gestion réfléchie des espaces libres (p. ex. surfaces de verdure), préservation et mise en réseau de surfaces vertes attrayantes à l'intérieur du tissu bâti
- Plantation et entretien d'allées d'arbres le long des rues et routes ainsi que d'arbres isolés marquants à l'intérieur des zones habitées
- Tracé des cours d'eau proche de l'état naturel à l'intérieur comme à l'extérieur des zones habitées
- Maintien de ceintures vertes d'agglomération libres d'activités de construction, revalorisation des abords des zones urbanisées
- Préservation de lieux historiquement importants
- Accentuation des lieux particuliers dans et hors du milieu bâti, création de lieux symboliques
- Création de vues et limites des zones habitées marquantes
- Création de nouveaux lieux publics de rencontre et de détente attrayants
- Projets participatifs de changement d'affectation et de densification apportant une plus-value pour la population
- Prise en compte plus forte des aspects de la santé et du bien-être par la création de qualités en rapport avec ces aspects dans les localités
- Réduction des nuisances
- Espace-rue ainsi que chemins piétons et pistes cyclables attrayants
- Lieux de repos, corridors verts, p. ex. le long de cours d'eau, promenades et passerelles, points de vue

### Paysages urbains

Type n°  
05-05



### Description du paysage

Les paysages urbains se caractérisent moins par les constructions considérées individuellement que par le modèle d'habitat urbain et par la répartition des constructions dans le paysage. Les facteurs pertinents qui ont une influence sur la perception de l'organisation de l'espace sont notamment l'étendue, la compacité, la répartition des espaces interstitiels dans l'agglomération, ainsi que la lisibilité de l'utilisation des parties de l'agglomération.

Les paysages urbains peuvent être exposés à de forts renouvellements (exception faite généralement des centres historiques protégés).

### Qualités dignes de protection

Les paysages urbains constituent une forme d'habitat densifié qui s'est développé historiquement. On y rencontre des constructions de différentes époques, une certaine diversité culturelle architecturale, une mixité et diversité des utilisations (habitat, commerce, artisanat, industrie, etc.). Parmi les caractéristiques des paysages urbains, il faut noter les infrastructures urbaines de transport (boulevards, routes bordées d'allées), les lieux de rencontre (parcs et jardins historiques), les places et monuments historiques, les constructions et lieux sacrés (lieux de culte). Les zones urbanisées sont souvent délimitées naturellement ou par de grands axes de transport. Ces paysages sont assez fortement exposés à des changements d'utilisation et transformations. L'une des qualités principales à favoriser est le développement qualitatif vers l'intérieur, de même qu'une certaine richesse en contrastes.

Les paysages urbains offrent des conditions microclimatiques diverses et des lieux potentiellement propices pour la faune et la flore, comme les parcs, les cimetières aménagés de façon proche de la nature, les jardins, les arbres le long des rues, etc. Certaines mesures permettent de favoriser cet aspect, comme le maintien d'arbres anciens dans la zone bâtie, la création d'espaces verts offrant une valeur écologique, l'installation de toits végétalisés extensifs, le maintien ou la remise à ciel ouvert de cours d'eau. Les sites des entreprises, les quartiers et les rues présentent un important potentiel de valorisation, les entreprises peuvent notamment être encouragées à aménager leurs surfaces de façon proche de l'état naturel.

Les paysages urbains ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale et régionale, ce sont des lieux de mémoire et de rencontres, qui renferment des symboles de l'appartenance culturelle

et religieuse. Ils présentent généralement des constructions et éléments paysagers marquants. Le développement d'une architecture de qualité et la présence de l'art dans l'espace public apportent une plus-value à ces paysages.

Parmi les qualités méritant d'être maintenues et développées, on peut mentionner la possibilité pour le visiteur de ressentir l'histoire du lieu, la préservation de vues diversifiées, une organisation de l'espace marquée, un renouvellement architectural et conditionné par l'utilisation attrayant et intéressant. La qualité de vie et de l'espace public est favorisée par la création de lieux de rencontre, un fort accent donné à la mobilité douce, la création de zones piétonnes, de promenades, de zones de détente de proximité facilement accessibles, de même que la bonne accessibilité aux cours d'eau et plans d'eau, et l'existence de zones de tranquillité

**Mots-clés :** *caractère urbain typique, constructions représentatives, points de repère («landmarks»), vieilles villes et quartiers historiques, espaces verts et parcs, zones de détente en ville et à proximité*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Utilisation et changement d'affectation d'aires industrielles en friche,
- renouvellement urbain, création de points de repère architecturaux
- préservation et entretien de constructions historiques
- préservation et développement d'éléments traditionnels (p. ex. ferrys sur le Rhin à Bâle)
- espaces-rue attrayants
- aménagements de quartier avec lieux publics et espaces de rencontre et de détente attrayants
- importance plus forte donnée aux aspects de la santé et du bien-être par la création de qualités en rapport avec ces aspects dans la localité, lieux de repos
- concepts spécifiques aux groupes cibles et participation dans la planification des quartiers (p. ex. habitat sans voitures)
- préservation d'îlots agricoles urbains, « agriculture urbaine », jardins de quartier et installations « vertes » temporaires (p. ex. «Lausanne jardins»),
- Protection et entretien d'espaces verts proches de l'état naturel, remise à l'air libre de cours d'eau
- revalorisation des zones riveraines pour la détente de proximité en ville,
- réseau de corridors verts (p. ex. le long des cours d'eau), routes bordées d'allées d'arbres, corridors d'aération
- utilisation culturelle intermédiaire des friches industrielles, actions artistiques
- promotion de la mobilité douce, chemins pédestres et cyclables attrayants, promenades et passerelles, stations de location de vélos
- réduction des coupures spatiales, points de vue

**Paysages industriels**

**Type n°  
05-06**



**Description du paysage**

Les paysages industriels sont caractérisés par un mélange de bâtiments industriels, d'infrastructures de transport et d'espaces artisanaux de différentes époques et de divers degrés d'utilisation et de transformation.

Sont typiques des paysages industriels une densité relativement élevée d'activité professionnelle et de trafic, une mise à contribution des surfaces relativement importante et des constructions de grandes dimensions.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages industriels présentent le plus souvent une juxtaposition de constructions d'époques et de fonctions différentes, où l'on perçoit en arrière-fond une certaine lisibilité de la situation spatiale des entreprises artisanales ou industrielles. On peut y rencontrer des témoins de l'histoire industrielle, une architecture et un aménagement caractéristiques et des traces d'un aménagement typique de la région. La délimitation de la zone artisanale avec le reste de la zone bâtie est visible, et l'on devrait percevoir une lisibilité d'une efficacité d'utilisation des surfaces la plus grande possible (peu de surfaces vides).

Les terrains des entreprises privées y occupent généralement de grandes surfaces et présentent un haut potentiel de revalorisation (ainsi qu'un grand potentiel de végétalisation des toits). Les surfaces non imperméabilisées, les stations rudérales, ainsi qu'un aménagement proche de l'état naturel des limites avec les terres cultivées et la forêt ou avec les zones d'habitat voisines seraient à favoriser.

Ces paysages sont caractérisés par des constructions marquantes et typiques de la région (hautes cheminées, silos, halles d'usine, etc.). Leur importance culturelle et historique réside dans l'ancrage des entreprises industrielles dans la société locale, la valeur de mémoire de la culture industrielle passée, ainsi que la présence de signes de la responsabilité sociale et culturelle des entreprises dans la région.

L'attrait et l'aspect accueillant de ces paysages est amélioré par la présence de chemins dédiés à la mobilité douce (déplacements à pied ou à vélo) à l'intérieur des sites ainsi qu'un aménagement

architectural attrayant permettant de faire l'expérience de l'attention portée au développement du bâti. On y fait également l'expérience de la compacité, de la haute densité des constructions et de structures périphériques proches de l'état naturel, ou encore du «vide» des terrains industriels temporairement inutilisés ou en friches.

**Mots-clés:** Aires industrielles et artisanales avec leur intégration dans le paysage global, densité élevée de constructions et d'infrastructures de transport, friches industrielles et aires temporairement inutilisées, compacité et lisibilité de l'histoire industrielle ou artisanale, mixité des utilisations et sites d'entreprises proches de l'état naturel, signes de l'attention portée à la gestion du sol

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Densification des aires industrielles, réduction du nombre de bâtiments vides, gestion des zones d'activités pour une meilleure utilisation de celles-ci
- Aménagement architectonique
- Préservation de bâtiments industriels marquants
- Viser à une mixité des utilisations attrayante avec une haute densité de places de travail
- Toits végétalisés extensifs ou installations solaires/photovoltaïques en toiture
- Mise en réseau avec les espaces naturels environnants, création de structures proches de la nature en périphérie
- Création de biotopes et petites structures sur les terrains des entreprises aménagés de façon proche de la nature
- Amélioration des milieux vitaux propices aux espèces thermophiles sur les aires ferroviaires et industrielles en friche
- Eviter la création de zones aménagées entièrement artificielles
- Ancrage régional des entreprises artisanales et industrielles
- Créer des signes visibles de l'attention portée à la gestion de l'espace (p. ex. réduction des routes d'accès surdimensionnées)
- Changement d'affectation de paysages industriels pour l'habitat, la culture, l'utilisation sportive et récréative
- Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de bruit
- Eviter les dépôts ouverts et les décharges
- création de voies de mobilité douce pour faciliter la traversée des sites, création de lieux et de cheminements attrayants



### **Description du paysage**

Les paysages d'infrastructures de transport expriment de manière lisible dans l'espace leur fonction interrégionale de liaison de transport. Leurs ouvrages sont l'expression de l'histoire du génie civil et reflètent dans une forte mesure les défis imposés par la topographie, les espaces naturels et les contraintes architecturales.

### **Qualités dignes de protection**

Dans les paysages d'infrastructures de transport, les voies de communication historiques ainsi que les constructions et installations historiques (y c. les installations de protection contre les dangers naturels) méritent une protection particulière. L'intégration soignée des constructions dans le paysage, le choix de solutions élégantes pouvant servir de témoins de l'ingénierie, un choix adéquat des matériaux de construction, des solutions architecturales individuelles adaptées au site plutôt que schématiques valorisent le paysage autant que les ouvrages.

Une volonté manifeste de minimiser l'emprise des constructions et installations représente un point fort. Les mesures d'intégration et de compensation en faveur de la nature et du paysage, le maintien de corridors à faune, la création d'éléments naturels de liaison le long de l'infrastructure de transport (p. ex. haies, prairies maigres) bénéficient au paysage et à la nature.

Les paysages d'infrastructures de transport peuvent revêtir une importance symbolique. Ce sont des endroits présentant souvent des particularités topographiques. Ce sont également des lieux de passage et de séjour.

On rencontre dans ces paysages de forts contrastes entre technique et espace naturel et il est donc possible d'y faire l'expérience de la relation technique-nature. Ils offrent un sentiment de monumentalité et d'élévation technique, ainsi que des vues variées. On peut en outre y percevoir l'histoire du lieu.

**Mots-clés:** ouvrages de génie civil pour les transports de grande taille, parfois monumentaux, adéquation et individualité des solutions techniques architecturales, lisibilité de l'histoire des transports, ponts, tunnels, viaducs, galeries

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Protection des ouvrages architecturalement convaincants en tant que monuments de l'art de l'ingénierie
- Aménagement respectueux des environs, préservation de l'espace naturel proche des ouvrages (forêt, espace cours d'eau)
- Viser à donner un caractère individuel aux ouvrages
- Recherche d'un équilibre entre visibilité et discrétion, ouvrages adaptés à l'espace naturel et à la topographie
- Prévention de l'emprise d'autres projets de construction
- Démantèlement ou revitalisation des emplacements des installations de construction, des accès, des dépôts de matériel
- Réduction la plus grande possible des constructions annexes, des ouvrages de soutien et de sécurisation
- Entretien des infrastructures adapté et proche de la nature
- Mesures d'assainissement pour mieux ménager l'homme et l'environnement
- Réduction de l'effet de fragmentation et des coupures dans le paysage
- Sensibilisation à l'histoire du développement des transports
- Démantèlement de constructions additionnelles ultérieures dérangeantes
- Intégration des infrastructures historiques dans des offres de loisirs et de tourisme
- Amélioration de l'accessibilité et des possibilités d'expérience
- Utilisation des anciens ponts pour la mobilité douce

**Paysages d'infrastructures énergétiques**

**Type n°  
06-02**



**Description du paysage**

Les paysages d'infrastructures énergétiques ont généralement une prégnance spatiale importante et présentent une concentration d'infrastructures marquantes servant à la production et au transport d'énergie. Celles-ci forment souvent un fort contraste avec le paysage environnant et le transforment par leurs dimensions, leur configuration et leur situation dans le paysage.

**Qualités dignes de protection**

Dans ces paysages particuliers, le maintien de l'existence d'une certaine lisibilité de l'histoire de l'utilisation de l'énergie et de la technique est à favoriser, comme la présence éventuelle de témoins de l'ingénierie. Idéalement, le mode de construction et les matériaux sont adaptés le plus possible à l'espace naturel, et il existe une lisibilité de l'importance accordée à la protection du paysage et de la nature dans la planification du lieu d'implantation, le style de construction et le dimensionnement des installations. On discerne également une certaine lisibilité de la politique énergétique et des intérêts liés à l'économie énergétique. Hormis les installations énergétiques, des traces du génie civil sont présentes (accès, lignes de transport, tunnels d'exploitation).

L'impact des installations devrait être contrebalancé par des mesures d'intégration et de compensation en faveur de la nature et du paysage, et les installations intégrées de manière optimale dans le paysage. Les exigences de la protection de la nature sont prises en compte dans le choix des lieux pour la production d'énergie et le transport du courant électrique.

Les solutions techniques sont déterminées avec la participation de la population, on y retrouve l'expression de la confrontation avec la sensibilité de l'espace naturel. La «plausibilité» du choix de l'emplacement devrait être discernable. Dans l'idéal, l'intégration institutionnelle des installations dans l'économie et la société régionales est à privilégier (p. ex. KWO).

Ces paysages présentent des lieux à contraste élevé, notamment des contrastes sensibles entre zones exploitées et inexploitées, qui sont à maintenir, de même qu'une bonne accessibilité. Ils permettent de faire l'expérience de la relation entre technique et nature, offrent des sensations de monumentalité et

d'élévation, et idéalement rendent visibles les précautions prises dans l'aménagement des installations et l'effort envers une bonne efficacité dans l'exploitation de l'énergie.

**Mots-clés:** - *grandes installations de production d'énergie (p. ex. barrages, centrales électriques, éoliennes, installations solaires, lignes électriques), adéquation et individualité des solutions techniques architecturales, lisibilité de l'histoire des transports, emplacements clairement définis spatialement et concentrés*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Délimitation claire entre espace exploité et espace naturel, délimitation claire de l'emprise spatiale des installations
- Lisibilité de l'utilité pour la politique énergétique
- Prise en considération des paysages culturels marquants, des constructions protégées et des espaces naturels
- Eviter l'arbitraire et exploiter les synergies et des atteintes préexistantes pour le choix de nouveaux emplacements de production d'énergie
- Réorganisation et assainissement des anciennes installations, lignes et conduites
- Réponse individuelle en fonction du paysage préexistant en matière d'aménagement et d'exploitation
- Amélioration de la compatibilité des installations avec l'environnement (p. ex. flore, faune, bruit)
- Démantèlement des installations hors service et des ouvrages non fonctionnels
- Planification de la protection et de l'exploitation
- Planification participative
- Eviter un impact sur les lieux d'identification et les points de repère («landmarks») existants (lignes d'horizon, crêtes, vues de lieux)
- Prendre garde à la co-visibilité (visibilité de plusieurs installations à partir d'un même point)
- Promotion de la plus-value régionale des installations, inclusion dans des offres touristiques ou didactiques («sentier de l'énergie», excursions guidées)
- Prévention des conflits avec les zones de détente, préserver ou rendre possible l'accès



### **Description du paysage**

Les paysages d'infrastructures touristiques sont des paysages marqués par des constructions et installations liées au tourisme d'hiver ou d'été. D'une part, ils présentent généralement des valeurs paysagères élevées. D'autre part, les bâtiments et les installations dédiées à l'exploitation touristique y déterminent la physionomie du paysage. Cette situation conflictuelle requiert des exigences élevées en matière de choix du site, d'aménagement et de limites posées au développement de l'infrastructure touristique.

### **Qualités dignes de protection**

La physionomie locale des paysages d'infrastructures touristiques est dominée par des constructions touristiques datant souvent de différentes époques. Du fait de l'impact des infrastructures dans un paysage généralement d'une certaine valeur, les qualités à favoriser sont une utilisation mesurée du sol, des installations de sport et de loisirs créées de manière respectueuse et soignée par rapport à l'espace naturel et culturel qui les entoure, une concentration spatiale visible des constructions et installations et une limitation de leur développement spatial, de même que la préservation du caractère et de l'authenticité typiques de la région et un statut du tourisme en tant que partie intégrante de l'économie et de la population locales.

Au niveau des qualités naturelles, le maintien de zones de tranquillité et de nature sauvage et le respect visible de la nature apportent une valeur importante à ce type de paysages. Des mesures peuvent être entreprises pour maintenir une part élevée de surfaces naturelles à l'intérieur des espaces exploités, minimiser visiblement les atteintes par les constructions, ainsi que remettre en état et revitaliser des secteurs altérés.

L'attrait culturel et patrimonial est renforcé par la conservation et l'entretien de constructions marquantes (hôtels historiques, cabanes de montagne) et le maintien d'une physionomie soignée du site et du paysage, de même que par l'existence de coutumes et spécialités locales, de manifestations culturelles et de fêtes traditionnelles. La persistance et le maintien intact de vues naturelles connues, l'assurance d'une certaine constance et spécificité de l'offre touristique, la limitation des transformations de l'aspect du lieu

encouragent l'identification et le sentiment d'appartenance non seulement des locaux mais aussi des visiteurs.

L'attrait touristique est également accru par l'existence d'offres touristiques structurées et commerciales mais également de possibilités de détente et d'options «non commerciales». La perceptibilité de l'histoire du lieu, une accessibilité attrayante et diversifiée, des possibilités de promenades et offres liées à la mobilité douce, un faible degré de dérangements sont des facteurs d'attractivité, de même que les possibilités d'expériences de la nature et un paysage dégageant une atmosphère marquante.

**Mots-clés:** *sites construits et paysages marqués par le tourisme, adéquation et individualité des constructions et offres touristiques, lisibilité de l'histoire touristique, zones de tranquillité et nature inexploitée*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Revalorisation de la physionomie locale, soin lisible dans l'exécution et la forme
- Effort pour maintenir un caractère typique de la région, préservation de l'authenticité du site
- Eviter le mitage et les «lits froids», prévention des constructions inutilisées
- Préservation des hôtels et installations de transport historiques
- Encouragement à l'entretien
- Prévention des «enjournements» banals, mise en évidence de l'identité propre au lieu
- Protection du paysage contre les modes touristiques éphémères, protection contre le «meublage» du paysage avec des attractions artificielles et mal aménagées
- Démantèlement des constructions touristiques et des installations de remontées mécaniques désaffectées
- Entretien du paysage pour préserver son attrait pour le tourisme et la population locale
- Prévention de la perturbation et de l'emprise sur des paysages marquants
- Gestion du flux des visiteurs dans les zones sensibles, délimitation de zones de tranquillité
- Création de lieux caractéristiques d'un haut degré d'acceptation à l'intérieur des zones habitées
- Création de lieux de rencontre attrayants à faible degré de dérangement
- Prévention d'un changement trop rapide de lieux familiers
- Sensibilisation locale pour le paysage en tant que ressource essentielle pour le tourisme
- Prévention de l'autonomisation du secteur touristique
- Développement qualitatif et spécifique à la région de l'offre touristique
- Mise en valeur du ménagement des ressources et de la durabilité comme «marque» touristique
- Orientation de l'offre touristique vers les particularités culturelles et naturelles locales
- Combinaison d'offres commerciales et non commerciales, promotion des expériences authentiques

**Paysages d'infrastructures militaires**

**Type n°  
06-04**



**Description du paysage**

Les paysages d'infrastructures militaires englobent de vastes places d'exercices et de tir qui sont aussi marquées par des bâtiments et installations liés à l'histoire militaire. Ces paysages utilisés généralement seulement de façon périodique présentent souvent de grandes qualités naturelles et contiennent des milieux vitaux à caractère rudéral et différents stades de succession.

**Qualités dignes de protection**

Les paysages d'infrastructures militaires contiennent généralement des bâtiments et installations historiques, avec une juxtaposition de constructions d'époques différentes. Ils présentent des contrastes marquants entre les infrastructures et leurs environs et une certaine lisibilité de la fonctionnalité des constructions et installations. Ces paysages peuvent être marqués par de fortes modifications du terrain et sa modélisation en un paysage artificiel. Leur accès est relativement fermé, ce qui ne permet qu'une faible importance d'autres utilisations concurrentes (p. ex. tourisme).

Ces paysages peuvent idéalement présenter des espaces naturels et des zones protégées inexploitées, des éléments naturels d'interconnexion en dehors des infrastructures, ainsi que des niches écologiques, des surfaces en friches et une diversité de stades rudéraux et de succession. On y trouve une alternance de milieux à fort dérangement et de milieux laissés à la nature, avec dans les meilleurs cas la renaturation d'anciennes zones et objets militaires.

Renfermant des témoins de l'histoire militaire, ces paysages ont une certaine importance pour la compréhension de l'histoire locale. Ce sont des lieux de mémoire auxquels est attribuée une forte signification, ils présentent une certaine qualité comme marqueurs paysagers.

Leur attrait potentiel est lié aux forts contrastes entre les infrastructures et l'espace naturel, à l'expérience de milieux vitaux rares (sols nus, stations humides et zones d'eau calme artificielles), et à leur relative diversité structurelle. Ils offrent une expérience de la fonction militaire, de la tranquillité (en dehors des périodes de tir et d'exercices), de l'isolement et de la proximité avec la nature, la possibilité de découvertes variées, ainsi qu'une part de mystère.

**Mots-clés:** *Installations de tir et d'exercices pour la troupe de différentes époques, juxtaposition de constructions et installations militaires historiques et récents, stades rudéraux et de succession caractéristiques, agriculture extensive, accessibilité limitée*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Conservation des bâtiments et installations dignes de protection comme monuments historiques (p. ex. fortifications, barrages antichars)
- Aménagement respectueux de l'espace environnant
- Prévention de l'emprise d'autres projets de construction et d'autres utilisations intensives
- Nouvelles constructions adaptées au paysage et supportables du point de vue de l'aménagement du territoire
- Séparation claire entre les milieux sensibles et les espaces utilisés, concentration de l'utilisation sur les surfaces déjà utilisées
- Conservation de l'espace naturel inutilisé et délimitation de zones de compensation en faveur de la nature et du paysage, liberté laissée à la succession naturelle et à des îlots de nature sauvage
- Lutte contre les néophytes invasives
- Maintien d'un degré relativement faible de dérangement par d'autres types d'utilisation
- Exploitation agricole extensive
- Démantèlement de bâtiments et d'installations inutilisés et sans intérêt de protection, démantèlement de constructions complémentaires ultérieures dérangeantes
- Élimination des substances chimiques et des matériaux étrangers au lieu
- Lisibilité de la finalité actuelle comme zone d'exercices militaires,
- Intégration des infrastructures militaires historiques dans les offres touristiques et de loisirs, sensibilisation à l'histoire militaire
- Utilisation récréative en dehors des périodes d'utilisation militaire, amélioration de l'accessibilité
- Prévention d'une substitution de l'utilisation et de l'importance militaire en recul par d'autres utilisations intensives (agriculture, tourisme)



### **Description du paysage**

Dans les paysages historiques de valeur culturelle architecturale, les traces de l'histoire du peuplement et de l'exploitation sont en grande partie conservées, notamment grâce à la mise en place de mesures d'entretien ciblées.

Comme paysages de mémoire, ils marquent profondément l'identité de la population locale. Les rapports culturels dans le paysage (site construit/terres cultivées) sont nettement lisibles.

### **Qualités dignes de protection**

Les paysages historiques de valeur culturelle architecturale sont caractérisés par la présence de sites construits présentant une valeur patrimoniale particulièrement remarquable, de constructions et chemins historiques, d'ouvrages communautaires d'anciennes générations, d'un nombre relativement important de monuments dans un espace réduit. Cette présence s'accompagne généralement d'une certaine richesse en formes agromorphologiques, où demeure une lisibilité des exigences liées à l'exploitation à différentes époques. Les signes de l'exploitation agricole et de l'activité artisanale et industrielle typiques de la région se manifestent dans le paysage.

Ces caractéristiques culturelles s'accompagnent sur le plan naturel, idéalement, d'une diversité élevée en milieux vitaux et en espèces, avec la présence d'une exploitation extensive, de variétés de plantes cultivées typiques de la région, de prairies et pâturages maigres, ainsi que d'éléments de nature sauvage où se manifestent les stades de succession naturels.

Ces paysages revêtent une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale, ce sont des lieux de mémoire, correspondant souvent à une représentation typique des lieux de nostalgie et du modèle de beauté pittoresque et romantique. L'existence d'une histoire orale et une certaine lisibilité de l'histoire de l'exploitation typique de la région créent le lien avec le passé, comme les traditions et les spécialités et recettes typiques. L'aspect romantique est souligné par la présence de lieux mythologiques et sacrés,

Ce sont des paysages qui offrent une part de mystère et un fort potentiel de découverte. Lieux de contemplation et de tranquillité, ils permettent de faire l'expérience de la diversité et de l'harmonie entre

l'homme et la nature. Ils dégagent souvent une atmosphère marquante, suscitant des expériences esthétiques diverses et un sentiment d'être "loin de tout". La présence du passé est rendue sensible par une certaine perceptibilité de l'histoire du lieu et l'expérience de la cohérence de la répartition des sites construits et de la complexité du modèle d'exploitation des terres dans le paysage.

**Mots-clés:** *grand nombre de témoins historiques et de valeurs culturelles sur un espace réduit, constructions authentiques et traces de l'exploitation des terres agricoles, signes lisibles de la valeur accordée localement à ces paysages, grande proximité avec la nature et fort potentiel de découverte du paysage*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Protection et conservation des biens culturels
- Changements d'affectation et agrandissements soigneux, préservation de l'authenticité
- Prévention des résidences secondaires
- Constructions et installations adaptées aux réalités historiques et locales, éviter les constructions faisant l'effet de "corps étrangers" et éliminer des infrastructures dérangeantes
- Maintien de l'exploitation des terres (sylviculture et agriculture) sans interventions de grande ampleur (construction de routes, bâtiments, etc.)
- Recherche d'options et promotion pour favoriser la survie de l'économie régionale et l'habitabilité
- Promotion de l'industrie et de l'artisanat typiques de la région
- Reprise ou poursuite de formes d'exploitation agricole et sylvicoles traditionnelles adaptées
- Promotion de la diversité structurelle, entretien et remise en état de structures typiques (p. ex. rénovation de murs écroulés)
- Préservation et promotion d'anciennes races d'animaux domestiques et variétés de plantes cultivées locales
- Développement du paysage et des éléments paysagers adapté aux réalités locales
- Conservation de la lisibilité des événements historiques
- Promotion de la collaboration entre les communautés villageoises, formation d'une identité commune au travers de projets rassembleurs (p. ex. parc naturel)
- Promotion d'un développement touristique doux
- Maintien de l'accessibilité, promotion de l'expérience du passé et des anciens modes d'exploitation des terres



### **Description du paysage**

Les paysages en terrasses sont marqués par des surfaces en terrasses créées par l'homme, présentes de manière compacte. Une surface en terrasses comprend un ensemble de terrasses et constitue un paysage homogène souvent très compact. Ces paysages peuvent être différenciés en trois types en fonction de l'étendue des surfaces en terrasses:

- paysages où les surfaces en terrasses dominent du point de vue de la superficie;
- paysages avec quelques surfaces en terrasses de grandes dimensions;
- paysage avec des surfaces en terrasses dispersées de petites dimensions, compactes ou plus clairsemées.

Valeur esthétiques ou écologiques, nécessité économiques et remède à la pénibilité du travail se marient de manière particulière dans les paysages en terrasses de cultures ou viticoles. La forme des talus ou murs et des terrasses, la succession des sites laissés à l'état naturel et des surfaces cultivées accroissent l'impact visuel. Il se dégage du paysage une harmonie entre le relief de la pente imposé par la nature et l'intégration des surfaces exploitables. La réalisation à la main et l'usage de matériaux simples découlent de la nécessité économique et représentent l'une des adaptations les plus fascinantes de l'homme à la nature, à partir de laquelle de nouveaux biotopes ont pu se développer.

Pour étayer les terrasses de cultures dans les régions moins pentues du Plateau suisse, on rencontre plus souvent des talus végétalisés que des murs de pierres sèches qui sont l'apanage des terrasses viticoles. La végétalisation des talus peut-être constitué de prés de fauche, de haies vives régulièrement taillées ou de haies plus touffues comportant parfois des arbres de grande taille.

Les cultures occupant les terrasses sont assez diversifiées, pommes de terre, maïs, céréales, voir même tabac, dans les zones de grandes cultures et prés de fauche dans les zones un peu moins extensives et bien évidemment exclusivement la vigne sur les terrasses viticoles.

Dans certains endroits, l'exploitation agricole originelle a été abandonnée et remplacée par de l'habitat non agricole. En effet de part leur morphologie et leur situation, les terrasses sont particulièrement propices à l'installation de zones de villas.

## Qualités dignes de protection

**Expression culturelle :** Aménagement en terrasses pour gagner des terres cultivables et comme protection contre l'érosion, étendue et caractéristique des surfaces en terrasses, murs de pierres sèches ou talus, formes d'exploitation adaptées et changeantes

**Expression naturelle :** Grande diversité de structures, formation souvent sur la base de terrasses glaciaires, conditions microclimatiques diverses, îlots de chaleur et présence d'espèces thermophiles, structure en mosaïque marquée, variétés de plantes cultivées typiques de la région, murs de pierres sèches et talus faisant office de micro-habitats

**Identification et appartenance :** Empreinte spatiale et grande persistance, anciennement participation de la population villageoise à l'exploitation des terrasses, paysage souvent non bâti et porteur de l'histoire régionale, produits régionaux des terrasses

**Prestation de loisirs et de ressourcement :** Forte lisibilité de la fonctionnalité paysagère, accessibilité spécifique, vues marquantes et points de vue, paysage dégagant une atmosphère marquante

**Mots-clés :** *surfaces cultivables en terrasses, systèmes de murs de pierres sèches et de talus, cultures caractéristiques (vigne, prairies, céréales, maïs), Structure paysanne-rurale de l'habitat, structure paysagère avec grande régularité, ordre et lisibilité, diversité structurelle plutôt faible, réseau de chemins agricoles.*

## Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Entretien et remise en état des surfaces en terrasses
- Poursuite d'une exploitation agricole adaptée
- Reprise partielle des formes originelles de culture et des anciennes variétés
- Prévention des améliorations foncières très intrusives et des rénovations de murs inappropriées
- Exploitation extensive des surfaces en terrasses
- Installation de petites structures
- Travaux d'entretien adaptés à la flore et à la faune
- Entretien approprié des murs de pierres sèches et des talus
- Promotion des variétés locales de plantes cultivées
- Préservation et entretien des sites naturels voisins
- Permettre la présence de surfaces en friches et résiduelles
- Eviter le goudronnage/bétonnage des chemins d'accès aux terrasses
- Sensibilisation aux terrasses en tant qu'héritage culturel,
- Implication de la population dans l'entretien et l'exploitation des terrasses,
- Intégration des paysages en terrasses dans les projets de qualité du paysage
- Maintien des paysages en terrasses libres d'éléments perturbateurs (mitage, construction de routes, goudronnage des chemins, murs en béton)
- Préservation des anciens chemins et constructions
- Participation pour les semis, la récolte, la transformation des produits des terrasses

### Sites concernés :

Terrasses de cultures : collines de la Broye, coteaux sud de la Broye

Terrasses viticoles : Vignoble de Cheyres, Vignoble de Vully

**Paysages sacrés**

**Type n°  
07-03**



**Description du paysage**

Les paysages sacrés sont marqués par des constructions et signes religieux situés souvent également hors des zones à bâtir.

Dans les régions catholiques, et dans les zones d'habitat temporaire en particulier, on rencontre fréquemment des chapelles, oratoires, croix monumentales (croix de chemins, etc.). Ces éléments du paysage se trouvent le plus souvent à des endroits ayant une signification topographique ou historico-mythologique particulière.

L'atmosphère riche en histoire, l'aspect symbolique, le caractère isolé et le calme du paysage suscitent des sentiments spirituels.

**Qualités dignes de protection**

Les qualités particulières des paysages sacrés résident dans la présence de constructions et lieux sacrés, généralement en situation isolée, formant ainsi un fort contraste entre nature et culture. Ces constructions impriment une empreinte de l'histoire sur le paysage et sont accompagnés de structures paysagères chargées de symboles (anciens jardins, vieux arbres, etc.). Elles apportent une certaine lisibilité de l'appartenance culturelle et religieuse de la région. Ce sont des lieux de tranquillité et de structures persistantes.

Les paysages sacrés recèlent une haute teneur symbolique et forment un lien entre la nature et la spiritualité. Empreints de légendes et d'histoires, lieux de mémoire et de coutumes vivantes, leur valeur culturelle est élevée. Constructions marquantes et éléments paysagers naturels, lieux ayant un effet spatial important, mais aussi délimité (enclos)

Les paysages sacrés sont également des lieux de calme, de contemplation et de contrastes, avec une grande prégnance des constructions sacrées dans le paysage, notamment par leur situation marquante les vues particulières qu'ils offrent. Les qualités liées à l'accessibilité, à l'authenticité et à la possibilité d'éprouver des sentiments d'isolement et de spiritualité sont particulièrement dignes de protection, et par conséquent l'absence de constructions et d'installations gênantes ainsi que de nuisances.

**Mots-clés:** constructions sacrées avec des structures imbriquées dans le paysage (chemins, oratoires, biens monastiques), croix de chemins, croix de sommet, lieux de pèlerinage, éléments naturels marquants, lieux de tranquillité et d'isolement

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Préservation des objets sacrés en tant que biens culturels
- Travaux de restauration, rénovation soignée
- Suppression des utilisations gênantes et inadéquates des objets sacrés
- Maintien libre des alentours des constructions religieuses exposées et prévention des installations touristiques gênantes
- Faire preuve d'une grande retenue dans l'éclairage et la mise en scène de lieux sacrés
- Protection des lieux sacrés contre les influences perturbatrices (p. ex. bruit)
- Entretien des arbres symboliques et des espaces extérieurs
- Préservation du caractère naturel ou proche de l'état naturel des espaces environnants, prévention d'une agriculture de production intensive et maintien de l'exploitation traditionnelle extensive
- Rendre à nouveau visibles dans le paysage des constructions sacrées dissimulées par l'avancée de la forêt au moyen de mesures d'entretien forestières
- Préservation de l'ancien réseau de chemins, remise en état de chemins de pèlerinage et de chemins de croix
- Revalorisation de la qualité de l'expérience offerte par les chemins et itinéraires, p. ex. avec des allées d'arbres, des arbres isolés, des murs de pierres sèches, etc.
- Rendre visibles les lieux de découvertes archéologiques

<b>Campagne</b>	<b>Type n° 07-04</b>
-----------------	--------------------------



### **Description du paysage**

Le terme de campagne n'est pas utilisé ici dans son sens commun en français (englobant l'ensemble des terres cultivées hors des zones urbaines), mais se réfère au "typiquement rural", représenté par la "Campagna", un paysage de collines dans la région de Rome, qui a inspiré peintres, écrivains et voyageurs depuis la Renaissance. Leurs tableaux se sont inscrits dans notre «mémoire collective» comme un paysage bucolique imaginaire. La campagne est marquée par des îlots de «ruralité» au milieu de situations de plaine exploitées de façon intensive par l'agriculture. Elle représente un témoignage culturel et historique de l'ancienne utilisation paysanne des terres et était la représentation d'une idylle rurale (ex. campagne genevoise).

### **Qualités dignes de protection**

Les paysages de type «campagne» se caractérisent par la présence de fermes anciennes et de bâtiments agricoles traditionnels, de chemins ruraux non asphaltés, avec des modèles de répartition de l'habitat typiques de la région marqués par des sites construits de haute valeur sous forme de petits villages et hameaux. L'exploitation des terres est diversifiée et souvent plutôt le fait de petits exploitants. Cette diversité se manifeste aussi par la présence de jardins, de surfaces cultivées et de surfaces en friche, d'arbres anciens, de petites structures comme des piles de bois, des clôtures anciennes, etc.

La diversité structurelle forme une diversité élevée de milieux vitaux sur un petit espace. On y trouve des milieux naturels liés à l'agriculture le long des vieux chemins, une flore messicole/adventice, des bandes enherbées, des vergers, une diversité d'espèces d'arbres également sous forme de haies ou d'alignements, des jardins, ainsi qu'une mosaïque de surfaces cultivées extensives et intensives, l'ensemble présentant généralement un faible degré de morcellement et de dérangement.

Ces paysages sont des lieux de nostalgie et revêtent une certaine importance pour la compréhension de l'histoire locale. Ils sont l'expression de la ruralité et d'une agriculture d'autrefois exercée par de petits exploitants ou dans le cadre de domaines. Ils peuvent donner une impression de temps suspendu par rapport à la physionomie des paysages agricoles d'aujourd'hui exploités intensivement.

On peut y faire l'expérience du grand espace et de la tranquillité, de vues vastes et relativement peu occupées par les constructions, du contraste avec une Suisse "à l'étroit". On y trouve généralement des chemins pédestres attrayants offrant un contact varié avec une agriculture riche en structures proches de la nature et variant en fonction des saisons. Ils permettent en outre la rencontre avec l'histoire locale, des sites construits attrayants et un habitat dispersé. Dégageant une atmosphère marquante, ces paysages présentent une force de découverte et des contrastes surprenants.

**Mots-clés:** *unités rurales isolées dans des situations de plaine, en contraste avec l'exploitation intensive environnante, villages et hameaux à caractère rural, habitat dispersé, caractère de petites exploitations agricole, chemins ruraux non asphaltés, diversité de l'exploitation agricole (grandes cultures, cultures fourragères), cultures extensives et friches, diversité en structures naturelles et liées à l'exploitation traditionnelle (haies, rangées et allées d'arbres, vergers, etc.)*

### **Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage**

- Préservation des anciennes fermes et constructions agricoles
- Maintien des chemins ruraux non asphaltés
- Prévention du morcellement
- Préservation des sites construits, de la diversité de l'agriculture et des jardins
- Conservation et augmentation de la diversité de l'exploitation des terres, augmentation des surfaces extensives et généralisation de la mise en réseau écologique
- Promotion des surfaces en friche et bandes rudérales le long des chemins, flore adventice
- Maintien et entretien des structures buissonnantes et arborées telles que haies, allées et alignements d'arbres, arbres isolés ainsi que de leur diversité en espèces
- Conservation des lieux porteurs d'histoire et du contraste avec le reste du territoire exploité intensivement par l'agriculture et fortement urbanisé
- Prévention des nouvelles constructions inadéquates ainsi que du goudronnage et de l'extension du réseau des chemins
- Intégration de la «campagne» dans les projets de qualité du paysage
- Augmentation de l'attrait des chemins pédestres par la prévention ou le démantèlement des revêtements en dur
- Augmentation de l'accessibilité